République Démocratique du Congo
MINISTERE DES FINANCES
Comité Technique de Suivi et d'évaluation des Réformes
CTR

CANEVAS DE RAPPORT DU PROGRAMME REDD+

Période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Table des matières

1. Données clés du programme REDD+ 2
2. Résumé exécutif (maximum 1 page)....3
3. Brève présentation du programme 4
4. État d'avancement des activités prévues dans le PTBA 2020....5
5. État d'avancement des résultats du Programme....12
6. Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI....16
7. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention 16
8. Exécution financière 19
9. Gestion participative....21
10. Termes transversaux....24
10.1. Gouvernance 24
10.2. Genre.... 26
10.3. Peuples Autochtones 27
10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) 27
10.5. Respect de normes environnementale et sociale 27
10.5.1 Étude d'impact environnementale et sociale 28
10.5.2 Mesures prises afin d'assurer le respect de chacune des sauvegardes 29
10.5.3 Gestion de plaintes et réponses.... 32
11. Gestion des risques....33
12. Illustration narrative spécifique....35
12.1. Agroforesterie et conservation des forêts à mettre en œuvre à travers l'implication des concessionnaires agricoles et des villageois 35
13. Modalités de suivi 39
14. Révisions programmatiques (le cas échéant) 40
15. Auto-évaluation du programme 40
16. Difficultés rencontrées et mesures prises....42
17. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme 45
18. Conclusion et recommandations 45

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
AFD	Agence Française de Développement
ALE	Agence Locale d'Exécution
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CARG	Conseil agricole rural de gestion
CLD	Comité Local de Développement des villageois[1]
CLIP	Consentement libre, informé et préalable
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONAPAC	Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo
CONAREF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
COP	Conférence des Parties
COPACO	Confédération Paysanne du Congo
COPIL	Comité de pilotage
DDD	Direction du Développement Durable
DHR	Direction Horticulture et Reboisement
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagement Forestier
ENABEL	Agence Belge de Développement/Belgian Development Agency
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
ETEP	Équipe Technique d'Exécution du Projet
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTCR	Groupe de Travail Climat REDD+
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
INERA	Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
MEDD	Ministre de l'Environnement et Développement Durable
OP	Organisation Paysanne
PAMs	Politiques et mesures
PIREDD	Programme Intégré REDD+
PAPAKIN	Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraichers
PLE	Partenaire Local d'Exécution
PROADER	Projet d'Appui au Developpement Integre de l'Economie Rurale
PSGRN	Plan simple de gestion des ressources naturelles (niveau de village)
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
SENASEM	Service National des Semences
SNSA	Service National de Statistique
TdR	Termes de référence
UC-PIF	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la forêt
WWF	World Wildlife Fund

[1] Le CLD est un comité au niveau du village.

1. Données clés du programme REDD+

Titre du Programme & Référence	PIREDD Kwilu Réf. du Programme (le cas échéant): AMI no 15
Numéro de référence du Programme/MPTF	00113547
Localité, Secteur/Thème(s) du Programme	Localité : Province du Kwilu / PIREDD
Partenaires de mise en œuvre	Ministère provincial de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) / Ministère provincial de l'Agriculture (MINAGRI) / ONG locales (à préciser) / Japan Forest Technology Association (JAFTA)
Organisations participantes	Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Budget du Programme (USD)	Contribution du Fonds: 3 999 200 USD Contribution de l'agence (JICA): 3 389 287 USD TOTAL: 7 388 487 USD
Durée totale programme (mois):	60 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy):	22 février 2018 / 10 juillet 2018
Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy):	21 décembre 2018
Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy):	Date de lancement officiel : 01 janvier 2019 Démarrage effectif : Avril 2019
Date de clôture originale (dd.mm.yyyy)	31 décembre 2023
Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy)	31 mars 2024
Dépenses du 01/01/2020 au 31/12/2020	979 mille USD (CAFI 342 mille USD JICA 637 mille USD)
Dépenses globales (USD) depuis le commencement effectif en avril au 31/12/2020	Total 1.711 mille USD（CAFI 406 mille USD, JICA 1.305 mille USD）
Taux de consommation de la 1ère tranche du fonds CAFI (1ère tranche : 3.168.041 USD)	12,8%
Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant	
Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail :	Nom : Takahiro IKENOUE Titre : Director, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department Organisation participante: Japan International Cooperation Agency (JICA) Adresse e-mail: Ikenoue.Takahiro@jica.go.jp

2. Résumé exécutif (maximum 1 page)

~~Le PIREDD Kwilu est mis en œuvre pour une durée des cinq ans à partir d'avril 2019, et un an et deux mois se sont écoulés depuis son lancement à la fin de juin 2020.~~

~~Pour sa première année de mise en œuvre, le PIREDD Kwilu a commencé par le recrutement du personnel tant administratif que technique, dès le mois d'avril 2019. Après le recrutement le projet a procédé à l'installation effective des bureaux à Kinshasa et à Kikwit, signature de convention de collaboration avec des ONG qui sont partenaires d'exécution et que le projet a mise en disposition pour l'opération effective en novembre 2019.~~

~~Le 1er comité de pilotage (COPIL) s'est tenu en juillet 2019 et un atelier d'explication avec les services techniques et autres parties prenantes provinciaux en décembre pour partager d'informations et promouvoir le dialogue avec le gouvernement provincial. En plus, le 6 décembre 2019, le gouverneur provincial et le représentant du bureau de la JICA en RDC ont signé un mémorandum de collaboration dont un accord fondamental sur la participation des services techniques provinciaux et la modalité de base de sa participation sont mentionnés.~~

Pour l'an 2020, les activités principales ayant été menées sont les suivantes :

Pas d'avancée substantielle par rapport au premier semestre 2020

(1) Renforcement des politiques et de la gouvernance de la province en rapport à la mise en œuvre du PIREDD
   a. Création d'un groupe de travail provincial pour la préparation de plan d'action PIREDD provincial et mise en œuvre des ateliers
   b. Création d'un cadre de coordination provincial et consentement relatif aux TdR
   c. Renforcement des compétences des services techniques de la province pour le suivi du PIREDD

(2) Mise en œuvre des activités des villages/concessions en phase de test
   a. Mise en œuvre des activités de test pour la saison B 2019[2] (de janvier à mai 2020)(les activités de l'agroforesterie ont été menées dans 33 villages (environ 290ha) et 21 concessions (près de 150ha)) ;
   b. Confirmation du processus de préparation du PSGRN visant des villages cibles de test ;
   c. Suivi des villages cibles de test et paiement du PSE
   d. Préparation pour la saison 2020 (sélection des zones prioritaires, sélection des villages et concessions et établissement d'un consentement, approvisionnement en matériel (outils agricoles, semences et boutures), préparatifs pour la préparation du PSGRN

(3) Activités liées à la sauvegarde
   a. Établissement d'une ébauche (draft) du rapport de l'évaluation préliminaire des impacts sociaux et environnementaux, du plan d'engagements sociaux et environnementaux (qui suit les critères de la Banque Mondiale), ainsi que du plan de gestion environnementale et sociale
   b. Établissement du mécanisme de gestion des plaintes

[2] Saison A: Periode de culture en saison des pluies de mi-août à mi-janvier Saison B: Periode de culture en saison des pluies de mi-janvier à mi-mai (source de référence: "ATELIER CAMPAGNE AGRICOLE 2017-2018 / PROVINCE KASAÏ CENTRAL")

3. Brève présentation du programme

Tableau 1 Brève présentation du programme

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu
Objectifs généraux	
L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie	***Résultat 1 :*** Réalisation de 5000 ha de plantation pour l'agroforesterie
	Résultat 2 : La séquestration du carbone par la plantation d'acacia de 3.000 ha dans l'activité d'agroforesterie
	Résultat 3 : Atténuation de la déforestation grâce à l'introduction de l'agroforesterie
Amélioration des conditions de vie des populations à travers l'agroforesterie	***Résultat 4 :*** Les revenus monétaires médians augmentent d'au 10% moins dans les ménages et les fermiers impliqués dans le projet
Objectifs spécifiques 1	
Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	***Résultat 5 :*** Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé
	Résultat 6 : Plan d'action REDD+ provincial est approuvé
	Résultat 7 : Plan de développement au niveau d'ETD est établi
	Résultat 8 : Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé
	Résultat 9 : Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s'insérer au SNSF est établie
	Résultat 10 : Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d'incorporer au SNSF est effectué
	Résultat 11 : Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie
Objectifs spécifiques 2	
L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	***Résultat 12 :*** Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune
	Résultat 13 : Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières
	Résultat 14 : Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan
	Résultat 15 : Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière
Objectifs spécifiques 3	
Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	***Résultat 16 :*** Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées
	Résultat 17 : 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens
	Résultat 18 : Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois
Objectifs spécifiques 4	
Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	***Résultat 19 :*** Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine
	Résultat 20 : affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales

~~Les activités du premier semestre 2020 sont menées dans le contexte décrit au 2. Résumé exécutif.~~

4. État d'avancement des activités prévues dans le PTBA 2020

Tableau 2 Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen

Effets (résultats liés à l'objectif global)	Activités précisées dans le PTBA	Activités prévues pour 2020	Avancement en 2020	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2020 (%)	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour les 5 ans de la période du programme (%)	Commentaires
Évitement de la déforestation et séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie Augmentation de revenus en pourcentage	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, arbres fruitiers, manioc, etc.)	• 1 800 ha totalisant la surface de la phase test (saison B 2019) et celle de la saison 2020	• Pour la saison B 2019 (la plantation effective réalisée aux mois de mars et avril 2020), les reboisements d'agroforesterie ont été réalisés dans les 33 villages (environ 290 ha en total) et les 21 concessions/fermiers (environ 150 ha en total). • Pour la saison B 2020 (la plantation effectivement réalisée aux mois de mars et avril 2021), les reboisements d'agroforesterie sont prévus pour les 51 villages (environ 510 ha) et les 53 concessions/fermiers (environ 340 ha).	48%	17%	Ces effets manifesteront à mesure que les activités progresseront.

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités précisées dans le PTBA	Activités prévues pour 2020	Avancement en 2020	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2020 (%)	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour les 5 ans de la période du programme (%)	Commentaires
Objectif spécifique 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD						
Le plan d'action REDD+ provincial est approuvé	Élaboration du Plan d'Action REDD+ au niveau provincial	• Création du groupe de travail et tenue de 4 sessions de l'atelier	• Le concept et la méthodologie ont été partagés avec les parties prenantes de la province. • La 3ème session du groupe de travail s'est tenue pour la préparation de plan d'action du REDD provincial (en raison de l'impact de la COVID-19, le personnel local y a participé à Bandundu, et les experts japonais ont rejoint en ligne).	50%	29%	La 3ème session du groupe de travail ne concernait que la réflexion, et pas l'avancement des travaux.
Le plan de développement au niveau d'ETD est établi	Élaboration du Plan de Développement pour chaque entité décentralisée du Kwilu (secteurs et villes, au total 49 entités)	• Signature des contrats de sous-traitance • Préparation de plans (qui ne sont pas achevés))	Les informations concernées ont été collectées et les connaissances sur la situation de terrain ont été approfondies en 2019.	10%	5%	Pour 2020, en raison de l'impact de la COVID-19, nous n'étions pas en mesure de conclure les contrats de sous-traitance avec les consultants locaux et la signature a été reportée à 2021. Les activités concernées seront donc menées en 2021.
Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé et d'un PGRN revalidé	Implication des CARG dans la réalisation des activités du projet	• Début de la mise en contact avec les CARG et leur implication	• En 2019, à travers la participation des CARG au COPIL, des informations concernant le PIREDD Kwilu sont partagées avec les CARG. • Les CARG ont participé au COPIL en 2020 également. • Lors de la réunion du cadre de coordination créé en octobre 2020, ils étaient présents à titre d'observateur. • Ils ont participé à la consultation concernant la sauvegarde mise en œuvre en février 2020, et rejoint à la discussion portant sur la sauvegarde dans le PIREDD.	25%	5%	En parallèle avec la préparation de plan de l'ETD, les activités concrètes pour la redynamisation seront menées.

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités précisées dans le PTBA	Activités prévues pour 2020	Avancement en 2020	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2020 (%)	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour les 5 ans de la période du programme (%)	Commentaires
La structure provinciale pour faire le suivi de l'application des PAM (politiques et mesures) REDD+ et les incorporer au SNSF est établie.	Identification des agents/techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, l'agriculture et du développement rural	• Identification des agents/techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, l'agriculture et du développement rural	• La conception de base a été présentée et expliquée aux parties prenantes provinciales en 2019. • Le gouvernement provincial a signé en décembre 2019 le «mémorandum de collaboration» qui indique officiellement la modalité de participation des services techniques provinciaux. • En octobre 2020, le cadre de coordination provincial a été mis en place. • Obtention des organigrammes des départements et agences de l'État	80%	15%	
Le renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application des politiques et mesures REDD+ et leur incorporation au SNSF est effectué	Formation des techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, l'agriculture et du développement rural et fourniture de l'équipement	• Formation des techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, de l'agriculture et du développement rural et fourniture de l'équipement	• Il a été procédé à la signature d'un « mémorandum de collaboration » avec le gouvernement provincial, document justifiant la participation des parties prenantes provinciales. • La formation sur REDD+ dans le groupe de travail susdit a été réalisée. • La formation auprès des services techniques de la province s'est tenue en décembre 2020 concernant le suivi des activités en utilisant GPS et autres sujets relatifs au PIREDD. Dans ladite formation ont été approuvées les TdR du cadre de coordination provincial. • Conformément aux recommandations du COPIL, des suivis de terrain ont été menés en juillet par le point focal de la province (ministre provinciale de l'environnement) et en octobre par le gouverneur provincial, afin d'approfondir la connaissance sur l'état de la mise en œuvre du PIREDD.	50%	10%	La fourniture de motos et d'ordinateurs est prévue pour 2021.

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités précisées dans le PTBA	Activités prévues pour 2020	Avancement en 2020	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2020 (%)	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour les 5 ans de la période du programme (%)	Commentaires
Le guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi	Adaptation du plan d'investissement REDD+ au niveau provincial du Kwilu	• Élaboration d'une ébauche du guide technique de modèle des activités REDD+ Kwile	• Sur la base du résultat des enquêtes par interview menées auprès des parties prenantes, il a été élaboré un projet du schéma de déroulement des activités, qui constitue la base des directives techniques. • Les procédures pour l'élaboration du PSGRN (avant-projet) ont été préparées. • Les formulaires d'enregistrement des visites et des PV (avant-projet) ont été préparés. • Le guide de mise en œuvre de l'enquête sur l'état des lieux (avant-projet) a été préparé. • Le formulaire de convention entre le chef de terre et le CLD pour la sécurisation foncière a été préparé. • Le formulaire d'un mémorandum entre le CLD-Projet (avant-projet) a été préparé. • Dans le second semestre 2020, les documents susmentionnés ont été perfectionnés suivant nos expériences vécues de la phase de test.	50%	18%	La participation des services techniques de la province est à promouvoir en 2021.
Objectif spécifique 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessions/fermiers propriétaires et des paysans						
Les concessions créent des plantations agroforestières de 5 à 10 ha chacune	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers	900 ha totalisant la surface de la phase de test (saison B 2019) et celle de la saison 2020.	Pour la phase de test, un mémorandum de coopération a été signé avec 21 concessions et la plantation agroforestière d'environ 150 hectares a été réalisée en mars-avril 2020. En raison de l'impact de la COVID-19, l'avancement des activités d'agroforesterie est entravé, et pourtant ces activités seront menées sur environ 340 ha pour la saison B 2020, tout en déployant au maximum les ressources locales.	36%	13%	En supposant que la surface prévue pour la saison B 2020 soit réalisée en sa moitié en 2021, le taux d'avancement en 2020 est obtenu avec le calcul suivant : (surface réalisée + moitié de la surface prévue pour la saison 2020)/surface totale prévue.

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités précisées dans le PTBA	Activités prévues pour 2020	Avancement en 2020	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2020 (%)	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour les 5 ans de la période du programme (%)	Commentaires
Les concessions créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agroforestières	Mise en défens des plantations réalisées par les concessions/fermiers	Réalisation de la mise en défens de 73 ha totalisant la surface de la phase de test (saison B 2019) et celle de la saison 2020 (sur le site de 900 ha d'agroforesterie)	Un mémorandum de coopération comprenant la mise en défens a été signé. Pour l'agroforesterie de 150ha ci-dessus, la mise en défens a été réalisée. Pour le site agroforestier de la saison B 2020 (environ 340 ha prévu), la mise en défens sera réalisée.	36%	22%	En supposant que la surface prévue pour la saison B 2020 soit réalisée en sa moitié en 2021, le taux d'avancement en 2020 est obtenu avec le calcul suivant : (surface réalisée + moitié de la surface prévue pour la saison 2020)/surface totale prévue.
Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agroforestières de superficie chacune comprise entre 0,5 et 1 ha par paysan	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans	900 ha totalisant la surface de la phase de test (saison B 2019) ainsi que celle de la saison 2020	Pour la phase de test, la plantation de l'agroforesterie d'environ 290 ha a été réalisée en mars-avril 2020. En raison de l'impact de la COVID-19, l'avancement des activités d'agroforesterie est entravé, et pourtant ces activités sont prévues dans environ 510 ha pour la saison B 2020, tout en déployant au maximum les ressources locales.	60%	22%	En supposant que la surface prévue pour la saison B 2020 soit réalisée en sa moitié en 2021, le taux d'avancement en 2020 est obtenu avec le calcul suivant : (surface réalisée + moitié de la surface prévue pour la saison 2020)/surface totale prévue.
Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agroforestières	Mise en défens des plantations réalisées par les paysans	Réalisation de la mise en défens de 73 ha totalisant la surface de la phase de test (saison B 2019) et celle de la saison 2020 (site agroforestier de 900 ha)	Un mémorandum de coopération comprenant la mise en défens a été signé. Pour l'agroforesterie de 290 ha ci-dessus, la mise en défens a été réalisée. Pour le site agroforestier de la saison B 2020 (environ 510 ha prévu) également, la mise en défens sera réalisée.	60%	25%	En supposant que la surface prévue pour la saison B 2020 soit réalisée en sa moitié en 2021, le taux d'avancement en 2020 est obtenu avec le calcul suivant : (surface réalisée + moitié de la surface prévue pour la saison 2020)/surface totale prévue.

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités précisées dans le PTBA	Activités prévues pour 2020	Avancement en 2020	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2020 (%)	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour les 5 ans de la période du programme (%)	Commentaires
Objectif spécifique 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois						
Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	- Formation, équipement et motivation des techniciens des OP - Mise en place des pépinières par les OP	Redynamisation des CLD des 90 villages au total pendant la phase de test (saison B 2019) et la saison 2020	À travers le processus de formation du consensus villageois dans la phase de test, les OP ont été redynamisés et les expériences et les leçons ont été capitalisées (33 villages). On s'efforcera désormais de les redynamiser. Également dans les villages cibles de la saison B 2020 (51 villages prévus), les OP sont à redynamiser de même façon.	90%	25%	Ils seront redynamisés durant la période du projet.
250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux	Mises en défens des forêts	Préparation du PSGRN incluant la conservation des lambeaux forestiers dans les 90 villages	Dans les 33 villages de la phase de test, le PSGRN est préparé. À travers le PSGRN, les lambeaux forestiers seront protégés. Pour les villages cibles de la saison B 2020 (51 villages prévus) également, les mêmes activités sont prévues.	60%	25%	
Un contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Signature des contrats de charbonnage	Signature des contrats de charbonnage sur la base du PSGRN	Idem Si désormais le charbonnage est effectué dans les villages cibles, il faut coordonner pour que la signature avec des charbonniers soit intégrée dans le processus de préparation du PSGRN.	5%	2%	Désormais, un appui sera apporté pour qu'un contrat soit signé s'il agit du village qui exerce le charbonnage.

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités précisées dans le PTBA	Activités prévues pour 2020	Avancement en 2020	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2020 (%)	Taux de réalisation par rapport aux résultats attendus pour les 5 ans de la période du programme (%)	Commentaires
Objectif spécifique 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)						
Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Émission d'une heure chaque semaine par les radios rurales	300 diffusions de l'émission de la radio	Cette activité devrait démarrer au second semestre 2020. Pourtant, sous les effets de la COVID-19, son démarrage a été retardé. Les TdR pour la sensibilisation à la radio ont été déjà préparés et les préparatifs sont en cours pour la conclusion d'un contrat avec la maison de radio. Par ailleurs, pour l'appel à candidature des villages et des concessions pour la saison 2020, l'information sur la généralité du programme ainsi que la manifestation d'intérêt a été diffusée à la radio dans les zones d'intervention.	10%	5%	
Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles dans les lieux stratégiques, en langues locales	Pose des panneaux de communication	Pose des panneaux de communication pour un thème	Cette activité devrait démarrer au second semestre 2020, mais sous les effets de la COVID-19, elle connaît un retard. On est en train d'étudier les contenus et le design des panneaux dont la pose est prévue vers le premier semestre 2021.	5%	3%	

5. État d'avancement des résultats du Programme

Le tableau suivant montre la situation actuelle de la réalisation des indicateurs des résultats indiqués dans le "Cadre des résultats" du document de programme.

Actuellement, le projet a mené un pré-test de l'enquête de référence (ligne de base) en utilisant un formulaire d'enquête qui rassemble les informations relatives aux indicateurs du cadre de résultats. Sur la base du résultat de ce pré-test du formulaire d'enquête, ce formulaire sera modifié afin d'être utilisé pour l'enquête de ligne base dans la phase de mise en œuvre à grande échelle qui sera commencée à la saison B de l'année 2020.

Pour l'enquête, des réponses seront saisies et compilées avec l'utilisation de KoBoToolbox[3]. Les données de la phase de test sont déjà saisies, et seront désormais compilées.

[3] KoBoToolbox is a suite of tools for field data collection for use in challenging environments. Our software is free and open source and works both on and offline. Most of our users are people working in humanitarian crises, as well as aid professionals and researchers working in developing countries. Our team of developers, designers, and researchers are based in Cambridge, MA and many other places around the world.
(Source: Site WEB du KoBoToolbox, https://support.kobotoolbox.org/welcome.html?highlight=french)

Tableau 3 Cadre de résultats du programme

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Cibles 2020	Résultats	Commentaire
				3è année	5è année			
Objectifs généraux								
L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie	***Résultat 1*** Réalisation de 5000 ha de plantation pour l'agroforesterie	Superficie en ha introduite dans l'agroforesterie	0	5.000	5.000	1.800	440	Programmé : Test (saison B 2019) 120 ha + Saison A ou B 2020 1680 ha Réalisé : Test 440 ha. L'avancement des réalisations de la saison 2020 est dérangé par la COVID-19, la réalisation de l'agroforesterie sur environ 850 ha pour villages et concessions confondus est prévue, tout en déployant au maximum le personnel local.
	Résultat 2 La séquestration du carbone par la plantation d'acacia de 3.000 ha dans l'activité d'agroforesterie	Quantité de carbone séquestré en ton-C	0	118.870	223.710	0	0	Pas d'effet escompté jusque-là.
	Résultat 3 Atténuation de la déforestation grâce à l'introduction de l'agroforesterie	Superficie en ha atténuée	0	1.000	1.250	0	0	Pas d'effet escompté jusque-là.
Amélioration des conditions de vie des populations à travers l'agroforesterie	***Résultat 4*** Les revenus monétaires médians augmentent d'au moins 10% dans les ménages et les fermiers impliqués dans le projet	Revenus des ménages et fermiers	à établir au début du projet	5%	10%	0	0	Pas d'effet escompté jusque-là.
Objectifs spécifiques 1								
Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	***Résultat 5*** Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé	Cadre de concertation multi sectoriel	0	1	1	0,5	0,5	2019 Juillet : mise en place d'un cadre du COPIL Décembre : Signature d'un mémorandum de collaboration entre le gouvernement provincial du Kwilu et la JICA 2020 Février : Création du groupe de travail pour le plan d'action REDD + provincial Octobre : Mise en place d'un cadre de coordination provincial
	Résultat 6 Plan d'action REDD+ provincial est approuvé	Plan d'action REDD+ provincial	0	1	1	0,5	0,4	Création du groupe de travail pour le plan d'action REDD+ provincial Mise en œuvre de 3 sessions de l'atelier du GT
	Résultat 7 Plan de développement au niveau de ETD est établi	Plan de développement au niveau d'ETD	0	30	30	15	0	Activité non pas encore réalisée à cause de la COVID-19.

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Cibles 2020	Résultats	Commentaire
				3è année	5è année			
	Résultat 8 Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé	Nombre de CARG actif et PGRN revalidé	0	30	30	10	0	Activité non pas encore réalisée à cause de la COVID-19
	Résultat 9 Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s'insérer au SNSF est établie	Nombre de techniciens affectés	0	60	60	20	0	Activité non pas encore réalisée à cause de la COVID-19 Le mémorandum de collaboration avec le gouvernement provincial prescrit la participation des services techniques de la province. Désormais, la procédure de participation concrète sera fixée pour établir un dispositif de suivi.
	Résultat 10 Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d'incorporer au SNSF est effectué	Nombre d'agent (technicien) formé et équipé pour le suivi de l'application de politique et mesure afin d'incorporer au SNSF	0	0	60	30	39	En décembre 2020 a été effectuée une formation de suivi des activités PIREDD avec la participation de 39 effectifs au total du personnel des services techniques de la province dont la ministre provinciale de l'environnement. Pour la formation, le programme a acheté 30 unités de GPS qui seront utilisés pour le suivi.
	Résultat 11 Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie	Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu	0	1	1	0,5	0,2	Le projet a préparé des brouillons de la description de certaines thématiques du guide technique.
Objectifs spécifiques 2								
L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	***Résultat 12*** Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune	Ha cultivés	0	2500	2500	900	150	Programmé : Test 60 ha + 2020 saison A 420 ha Réalisé : 150 ha à l'étape test Il y a un retard sur l'avancement des activités de la saison 2020 en raison de la COVID-19. 340 ha seront plantés entre mars et avril 2021.
	Résultat 13 Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières	Ha de mise en défens	0	203	209	75	12	Programmé : Test 5 ha + saison A 2020 35 ha Réalisé : 12 ha à l'étape test Il y a un retard sur l'avancement des activités de la saison 2020 à cause de la COVID-19. La mise en défens de 28 ha sera réalisée avant la saison sèche de 2021.
	Résultat 14 Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan	Nombre ha de plantations agro forestières cultivées par les paysans	0	2500	2500	900	290	Programmé : Test 60 ha + 2020 saison A 420 ha Réalisé : 290 ha à l'étape test Il y a un retard sur l'avancement des activités de la saison 2020 à cause de la COVID-19, 510 ha seront plantés entre mars et avril 2021.

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Cibles 2020	Résultats	Commentaire
				3è année	5è année			
	Résultat 15 Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière	Nombre de plantations agro forestières cultivées par les paysans et mises en défense	0	203	209	75	25	Programmé : Test 5 ha + saison A 2020 35 ha Réalisé : 25 ha à l'étape test Il y a un retard sur l'avancement des activités de la saison 2020 en raison de la COVID-19, la réalisation de la mise en défens de 43 ha est prévue avant la saison sèche de 2021.
Objectifs spécifiques 3								
Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	***Résultat 16*** Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	Nombre des OP opérationnelles	250	250	250	90	84	Programmé : Test 6 + saison A 2020 42 Réalisé : 33 à l'étape test Il y a un retard sur l'avancement des activités de la saison 2020 en raison de la COVID-19. La redynamisation de 51 villages où la plantation est prévue pour la saison B 2020 est en cours.
	Résultat 17 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens	Villages engagés dans la protection des lambeaux forestiers	0	150	250	90	84	Programmé : Test 6 + saison A 2020 42 Réalisé : 33 à l'étape test En raison de la COVID-19, il y a un retard sur l'avancement des activités de la saison 2020, le PSGRN est en cours de préparation pour les 51 villages où la plantation est prévue pour la saison B 2020. Le PSGRN prévoit la conservation des lambeaux forestiers.
	Résultat 18 Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Nombre des contrats de charbonnage signés avec les paysans	0	0	250	0	0	Activité non pas encore réalisée. Si les villages qui sont désormais ciblés exercent le charbonnage, une coordination devra être assurée pour faire en sorte que le processus de la signature de contrat avec des charbonniers soit intégré dans la préparation du PSGRN.
Objectifs spécifiques 4								
Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	***Résultat 19*** Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Nombre de diffusion d'une heure	0	720	1.200	360	0	Démarrage prévu au septembre 2020 La mise en œuvre de l'activité a été prévue pour la dernière partie de l'an 2020 et pourtant, en raison de la COVID-19, le début de la diffusion a été retardé. Les TdR pour la sensibilisation à la radio sont déjà préparées, et le contrat avec la maison de radio est en cours de préparation.
	Résultat 20 affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales	Présence de support de communication (affiches ou panneaux) aux lieux stratégiques	0	300	500	150	0	Activité non pas encore réalisée. Le démarrage de l'activité a été prévu pendant la dernière partie de l'an 2020, et pourtant il y a un retard en raison de la COVID-19. Les contenus et le design des panneaux sont en cours d'élaboration. Les panneaux seront posés visant à la première partie de l'an 2021.

6. Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Tableau 4 Progrès vers les indicateurs FONAREDD-CAFI couverts par le programme

No.	Indicateur	Cibles	Sources de vérification	Fréquence de reporting	Progrès réalisé	Observation
2	Nombres de plans de développement provincial	1	Les rapports et les plans eux-mêmes	à la fin de l'année 2021		Le Plan d'action REDD+ provincial sera élaboré à travers des plusieurs séances du groupe de travail. En 2020, le groupe de travail a été créé et 3 séances du groupe de travail se sont tenues.
	Nombres de plans de développement d'ETD (secteurs)	30		Avant juin 2022		
	Nombres de plans de développement de terroir	4		Avant juin 2022		
4	Superficies mises en défens	418 ha	Rapports projet	Chaque année	37 ha	On mentionnera dans le rapport annuel.
5	Superficies en agroforesterie de savane	5.000 ha	idem	Chaque année	440 ha	Pendant la saison B 2019, la plantation agroforestière a été réalisée sur 440 ha. Pour les activités de la saison 2020, l'avancement est entravé à cause de la COVID-19 et n'est plus comme programmé, et pourtant la plantation agroforestière est en cours sur environ 850 ha pour les villages et concessions, tout en déployant au maximum le personnel local.
9	bénéficiaires directs paysans	2.500 ménages	idem	Chaque année	330 ménages (33 villages)	Il est supposé que dans chaque village participent 10 ménages. Dans la période de la saison B 2019, 33 villages ont mis en place l'agroforesterie. 51 villages participant pour la saison 2020, près de 510 ménages devront être bénéficiaires.
10	bénéficiaires fermiers	250 fermiers	idem	Chaque année	21 fermiers	Dans la période de la saison B 2019, 21 fermiers ont mis en place l'agroforesterie. Pour la saison 2020, 53 fermiers devront être bénéficiaires.
14	Augmentation des revenus des bénéficiaires directs par type de cibles (paysans fermiers, femmes, PAP)	5%	Enquête sur les revenus des ménages, de référence et annuelles	Avril 2022		
		10%	idem	Avril 2024		

Le guide de mise en œuvre de l'enquête sur l'état des lieux (avant-projet) est conçue pour obtenir les données de base permettant de faire le suivi-évaluation sur les résultats du Projet et la réalisation des objectifs du Projet ainsi que pour collecter les informations sur l'évaluation de PAMs (politiques et mesures).

En 2020, un pré-test du guide d'enquête a été mené pour les villages participants dans la phase de test. Le guide d'enquête sera finalisé sur la base des résultats du pré-test.

7. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Tableau 5 Progrès vers les Jalons de la LOI

Période de Janvier 2020 à décembre 2020					
N°	**Descriptif du Jalon**	**Objectifs**	**Progrès accomplis**	**Points d'attention particulière**	**Solutions proposées**
1	**Foncier rural** <u>Jalons intermédiaires décembre 2018</u> a. Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés.	Sécurisation des concessions d'agroforesterie	Sur la base du résultat de l'identification précise des propriétaires de terre (concession) d'agroforesterie, le projet a élaboré un modèle de la convention entre Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement).	- Le droit de propriété de terre d'agroforesterie. - Implication de l'autorité provinciale (affaire foncier et cadastre) dans le processus de sécurisation de terre.	- Le chef de terre et le CLD procède à la signature de la convention ; - Signature de convention entre le chef de terre et le CLD avec la présence de l'autorité provinciale en tant que témoin ; - Un groupe de travail concernant la terre sera créé dans le cadre de coordination provincial afin d'étudier les solutions efficaces ; - Les zones d'agroforesterie seront précisées dans le PSGRN, qui par la suite sera validé entre le chef de terre et les villageois avec la présence des parties prenantes locales.
2	**Gouvernance :** <u>Jalons intermédiaires décembre 2018</u> a. Les résultats des interventions REDD+ sont mis à disposition du public de manière transparente au travers de rapports annuels publiés d'ici la fin du 1er trimestre de l'année suivante ; b. Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés ;	La prise en compte de la dimension participative et transparente des activités (processus) réalisées avec le PIREDD KWILU	- Publication de rapport semestriel - Redynamisation des organisations paysannes - Signature du "Mémorandum de collaboration" entre le Gouvernement provincial du Kwilu et la JICA qui est élément essentiel pour obtenir la participation des autorités provinciales. - Afin d'élaborer le plan d'action REDD+ provincial, le projet et le gouvernement provincial ont créé le groupe de travail multisectoriel et	- Élaboration du mécanisme de gestion de plainte propre au PIREDD KWILU - Élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Renforcement des capacités et implication des services techniques provinciaux	- Finalisation du mécanisme de gestion de plainte propre au PIREDD KWILU en élaboration - Participation favorisée et capacités renforcées des services techniques à travers le cadre de coordination provincial et le groupe de travail pour la préparation de plan d'action REDD+ - Mise en place du suivi des activités PIREDD Kwilu par les services techniques - Mise en œuvre du suivi par les membres du COPIL

	c. Analyse détaillée des risques, d'ici à la fin 2016, réalisée en concertation avec les parties prenantes pertinentes, et mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et efficaces visant à assurer la transparence, la recevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire, y compris dans la mise en œuvre du portefeuille d'interventions de la Stratégie-cadre nationale et du plan d'investissement national REDD+.		ont lancé une série d'ateliers participatifs.		
3	**Aménagement du territoire :** <u>Jalon 2020</u> Politique d'aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés.	Élaboration du PSGRN au niveau du village afin de matérialiser l'utilisation rationnelle des terres en milieu rural	- Formulation d'un guide méthodologique pour l'élaboration du PSGRN au niveau des villages en tenant compte des ressources naturelles et forestières, du régime foncier, des besoins d'utilisation des ressources naturelles et des droits de la population rurale.	- Évitez de générer des conflits au sein du village et entre les villages adjacents dans le processus de préparation et de réalisation du PSGRN.	- Assurer la participation des personnes impliquées et la transparence dans le processus de délimitation des limites du village et dans la décision d'affectation de terre - Préparer le PSGRN selon le mode qui se conforme aux lignes directrices de zonage des villages élaborées par le programme d'aménagement foncier
4	**Agriculture :** <u>Jalon 2018</u> Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage.	Une large diffusion de technologies agricoles durables	- Pendant la période de janvier à juin 2020 (la phase de test), le projet a introduit l'agroforesterie de 290 ha dans les villages et 140 ha dans les concessions, comme une forme d'agriculture durable.	- Dans la phase de mise en œuvre à grande échelle, l'agroforesterie doit être exécutée dans le cadre du PSGRN pour parvenir à une gestion durable des ressources naturelles du village dans l'ensemble.	- Dans la procédure des activités au niveau des villages proposés par le projet, le PSGRN est préparé, avant la mise en œuvre des activités d'agroforesterie, y compris l'affectation des terres pour l'agroforesterie, l'identification des zones à protéger, etc.

8. Exécution financière

a) Niveau de décaissement du PTBA 2020

Le tableau 6 montre le résultat de décaissement de l'an 2020 du PTBA approuvé lors du 2ème COPIL en février 2020.

Tableau 6 Taux de décaissement du Programme

Objetif specifique	TOTAUX (budget 5 ans)	% par rapport à budget 5 ans	Total prévisionnel (affectation) 2020	Total consommé jesque le déc. 2020	Ecart	avancement en % 2020
Objectif spécifique 1 : Renforcement des politique et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	482.300	6,5	199.570	52.000	147.570	26
Sous total OS1 (Fonds CAFI)	**220.700**	**5,5**	**73.970**	**30.552**	**43.418**	**41**
Sous total OS1 (Fonds JICA)	**261.600**	**7,7**	**125.600**	**21.462**	**104.138**	**17**
Sous total OS1 (Fonds CAFI+JICA)	**482.300**	**6,5**	**199.570**	**52.014**	**147.556**	**26**
Objectifs spécifiques 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	1.814.800	24,6	322.857	115.000	207.857	36
Sous total OS2 (Fonds CAFI)	1.814.800	45,4	322.857	115.009	207.848	36
Sous total OS2 (Fonds JICA)	-		-	-	-	-
Sous total OS2 (Fonds CAFI+JICA)	1.814.800	24,6	322.857	115.009	207.848	36
Objectifs spécifiques 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	222.500	3	71.200	10.163	61.037	14
Sous total OS3 (Fonds CAFI)	185.000	4,6	59.200	-	59.200	
Sous total OS3 (Fonds JICA)	37.500	1,1	12.000	10.163	1.837	85
Sous total OS3 (Fonds CAFI+JICA)	222.500	3	71.200	10.163	61.037	14
Objectifs spécifiques 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	68.000	0,9	17.000	-		
Sous total OS4 (Fonds CAFI)	20.000	0,5	5.000	-	5.000	25
Sous total OS4 (Fonds JICA)	48.000	1,4	12.000	-	12.000	25
Sous total OS4 (Fonds CAFI+JICA)	68.000	0,9	17.000	-	17.000	25
Sous total OS1 à 4 (Fonds CAFI)	2.240.500	56,0	461.027	145.561	315.466	21
Sous total OS1 à 4 (Fonds JICA)	347.100	10,2	149.600	31.625	117.975	43
Sous total OS1 à 4 (Fonds CAFI+JICA)	2.587.600	35,0	610.627	177.200	433.427	29
Budget administratif						
0.1. Personnel	1.840.200	24,9	385.800	462.600		120
Total Personnel (Fonds CAFI)	-		-	-	-	
Total Personnel (Fonds JICA)	1.840.200	54,3	385.800	462.634	- 76.834	120
Total Personnel (Fonds CAFI+JICA)	1.840.200	24,9	385.800	462.634	- 76.834	120
0.2. Equipement	352.350	4,8	23.400	11.300		48
Total Equipement (Fonds CAFI)	-		-	-	-	
Total Equipement (Fonds JICA)	352.350	10,4	23.400	11.328	12.072	48
Total Equipement (Fonds CAFI+JICA)	352.350	4,8	23.400	11.328	12.072	48
0.3. Matériels pour l'agroforesterie	1.145.000	15,5	384.160	122.300		32
Total Matériels pour l'agroforesterie (Fonds CAFI)	1.095.000	27,4	368.160	122.299	245.861	33
Total Matériels pour l'agroforesterie (Fonds JICA)	50.000	1,5	16.000	-	16.000	
Total Matériels pour l'agroforesterie (CAFI+JICA)	1.145.000	15,5	384.160	122.299	261.861	32
0.4. Fonctionnement	1.039.224	14,1	206.340	194.500		94
Total Fonctionnement (Fonds CAFI)	273.144	6,8	53.124	62.712	- 9.588	118
Total Fonctionnement (Fonds JICA)	766.080	22,6	153.216	131.792	21.424	86
Total Fonctionnement (CAFI+JICA)	1.039.224	14,1	206.340	194.504	11.836	94
0.5. Enqêtes	42.000	0,6	42.000	-		
Total Enqêtes (Fonds CAFI)	42.000	1,1	42.000	-		-
Total Enqêtes (Fonds JICA)	-		-	-		-
Total Enqêtes (CAFI+JICA)	42.000	0,6	42.000	-		-
Total budget administratif (Fonds CAFI)	1.410.144	35,3	463.284	185.011	278.273	40
Total budget administratif (Fonds JICA)	3.008.630	88,8	578.416	605.754	- 27.338	105
Total budget administratif (CAFI+JICA)	4.418.774	59,8	1.041.700	790.800	250.900	76
Autres frais (audits, fluctuation des divises, frais généraux) (Fonds CAFI)	348.556	8,7	69.711	11.809	57.902	17
Autres frais (audits, fluctuation des divises, frais généraux) (Fonds JICA)	33.557	1,0	6.711		6.711	
Autres frais (audits, fluctuation des divises, frais généraux) (CAFI+JICA)	382.113	5,2	76.423	11.800	64.623	15
Montant total des Fonds CAFI	3.999.200	100	994.022	342.400	651.622	34
Montant total des Fonds JICA	3.389.287	100	734.727	637.379	97.348	87
Montant total (CAFI+JICA)	7.388.487	100	1.728.749	979.779	748.970	57

b) Liste des PLE

Tableau 7 Suivi des contrats des PLE

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
1	PLE GROUPEMENT AMAR et CAFEN Partenariat pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu	15.000$/mois	11 nov. 2019	11 nov. 2019	30 juin 2022	26 mois (jusqu'à la fin de juin 2022)	Assumé par le fonds JICA Prestation de 3 animateurs et 3 agronomes Contrat renouvelé en date du 1er juillet 2020
2	PLE AIPD Partenariat pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu	15.000$/mois	13 nov. 2019	13 nov. 2019	30 juin 2022	26 mois (jusqu'à la fin de juin 2022)	Assumé par le fonds JICA Prestation de 3 animateurs et 3 agronomes Contrat renouvelé en date du 1er juillet 2020

c) Informations sur la gestion financière

L'état d'exécution budgétaire calculé à partir des dépenses de janvier à décembre est d'environ 30%. Les principales causes de ce retard sont les suivantes.

- Du fait que les visites en RDC des experts japonais ont été reportées en raison de la COVID-19, les procédures d'achat d'équipements coûteux tels que les motos et les ordinateurs personnels, et les procédures de contrats de sous-traitance liés à la préparation des plans d'ETD, etc. sont retardées.
- L'achat de matériel pour l'agroforesterie et les paiements pour gestion de pépinière et pour la plantation d l'agroforesterie auront lieu dans la seconde moitié de l'année.

d) Ressources supplémentaires

Le Budget total prévu pour la mise en œuvre de ce projet pendant cinq ans, est de *7.388.618 Dollars US*, dont *3.999.769 Dollars US* au titre du financement CAFI et un financement additionnel JICA de *3.388.849 Dollars US.* En ce qui concerne la contribution CAFI, le budget est divisé en deux portions : le financement sécurisé et le financement additionnel. Il s'élève respectivement à 2.992.530 *Dollars US* et 1.007.240 *Dollars US*.

e) Veuillez indiquer des éventuelles révisions au budget du programme

Un financement supplémentaire est envisagé pour l'expansion géographique et le renforcement de l'agroforesterie et des activités liées à l'agriculture.

f) Audit

Vérification périodique des dossiers de comptabilité menée par la JICA (3 fois par an).

9. Gestion participative

Tableau 8 Gestion participative

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	commentaires
Revue documentaire de politiques définies pour le Kwilu	Deux documents ont servi comme référence dans l'élaboration du PIREDD KWILU : 1. Le Plan d'Action du Gouvernement du Kwilu 2. Le Plan d'Aménagement du Kwilu	En février 2020, le «Plan forestier provincial (ébauche)» a été collecté.	L'exploitation de ces documents a dégagé la nécessité de les dépouiller afin d'identifier les faiblesses éventuelles et de produire d'autres plus valables. Des dispositions sont prises pour appuyer le gouvernement provincial à produire le Plan d'action REDD+ provincial du KWILU Des informations telles que la distribution des forêts à haute valeur de conservation et les zones de promotion de reboisement sont référencées.
Contacts avec autorités politico-administratives	Les autorités politico-administratives du Kwilu ainsi que les services techniques de l'État au niveau provincial, urbain et territorial (l'environnement, l'agriculture, le développement rural, les affaires foncières) tous ont été consultés au moment de l'élaboration du document projet PIREDD KWILU	Ces mêmes autorités sont consultées en permanence selon les besoins et circonstances. En février 2020, dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu, une consultation par rapport a la matière de sauvegarde a été tenue dans laquelle les grandes lignes du PIREDD Kwilu étaient expliquées aux acteurs locaux (responsables administratifs, CARG, GTCR, etc.), et des avis relatifs à la sauvegarde ont été rassemblés.	Les consultations auprès des autorités politico-administratives ont permis d'obtenir l'implication des services techniques dans la mise en œuvre du PIREDD KWILU. Un mémorandum de collaboration est signé entre le gouvernement provincial du Kwilu et la JICA pour mieux coordonner la participation des services techniques dans la réalisation des activités du PIREDD KWILU. Des consultations similaires devraient être menées à Idiofa et à Bagata.
Comité de Pilotage		Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du PIREDD Kwilu.	En juillet 2019, le COPIL du PIREDD Kwilu a tenu sa première réunion au cours de laquelle le document du projet et le PTBA 2019 étaient validés. Le 7 février 2020, le 2ème COPIL s'est tenu dans la ville de Bandundu. Dans ce COPIL, le PTBA 2020 était approuvé. En plus, les recommandations du gouvernement provincial ont été présentées dans un communiqué. Le troisième COPIL s'est tenu le 28 octobre 2020 à Bandundu Ville. Du côté japonais, le personnel du Bureau JICA en RDC et du Siège JICA Tokyo ainsi que les experts

			japonais de l'équipe du Projet y ont participé au moyen du ZOOM. Dans cette séance, l'équipe du Projet a rapporté l'état d'avancement des activités et du PTBA 2020 et obtenu leur approbation. Les recommandations du COPIL ont été rédigées sous forme du Communiqué.
Préparation du plan d'action REDD+ provincial		Établissement d'un groupe de travail (GT) composé des services techniques des secteurs concernés (environnement, agriculture, affaires foncières, aménagement du territoire, développement rural, énergie, plan) au niveau de la province du Kwilu pour élaborer le plan d'action REDD+ provincial. Le GT aura plusieurs séances de travail pour étudier le plan d'action.	La première et la deuxième session du GT ont eu lieu le 6 février 2020 (ville BDD) et le 24 au 26 février (ville BDD) respectivement. Lors de ce GT, les conférences sur les principes fondamentaux du changement climatique et la vision de la RDC par rapport à la REDD+ ont été données et une série des discussions s'est tenue en modalité d'atelier participatif.
Cadre de coordination provincial		Le cadre de coordination provincial avec la participation des services techniques de l'environnement, de l'agriculture, du développement rural, du plan, de l'aménagement du territoire et d'autres secteurs concernés a été mis en place.	Le cadre de coordination provincial a pour rôle d'assurer le suivi des activités du PIREDD et à la fois la coordination pour les défis concernés et la perspective, en vue d'améliorer l'appropriation de la province.
Consultations des opérateurs intervenant dans la zone	Au moment de la formulation du PIREDD KWILU, plusieurs programmes étaient en cours d'exécution dans la province du Kwilu, les plus remarquables PRODADEKK (programme de la CTB), PAPAKIN, PADIR, les ACDI (programme de LUSEKELE) et BD. Tous ces programmes étaient consultés et ont permis de bien définir le PIREDD KWILU	✓ Au moment de la mise en œuvre du PIREDD KWILU, dès avril 2019, seul le projet PAPAKIN est resté opérationnel, après une interruption de plus ou moins deux ans.	Nous prévoyons d'organiser des rencontres de partages d'expériences pour identifier les effets de synergie de PAPAKIN et PIREDD KWILU, aussi d'éviter le chevauchement éventuel, étant donné que les deux programmes sont réalisés dans la même zone avec des activités parfois similaires.
Consultations des populations (paysans et leurs associations) et des autorités coutumières	Le PIREDD KWILU est un fruit des consultations auprès des paysans et leurs organisations, des autorités coutumières et même des ONG locales.	✓ En plus des paysans et leurs organisations, des autorités coutumières, même les ong locales, les structures regroupant les organisations de la société civile sont	Le principe d'un processus participatif est bien respecté. Toutes les parties prenantes aux différents processus sont associées dans la réalisation des activités. Des consultations similaires devraient être menées à Idiofa et à Bagata.

		aussi consultées : le cas de la GTCR provinciale du KWILU. ✓ Au niveau des villages candidats pour les activités test de l'agroforesterie ont été organisées les séances d'explication du projet, en vue de favoriser la compréhension des villageois sur le contenu du projet. ✓ Lorsque la consultation concernant la sauvegarde a été menée dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu en février 2020, un atelier a été organisé avec les représentants du niveau communautaire (chefs de groupement, chefs de village, chefs de terre, représentants de CLD, groupes de femmes, groupes de jeunes, etc.) Dans l'atelier, on a discuté des risques supposés et des mesures d'atténuation liés à "la terre", "la distribution des bénéfices", "la conservation des terres agricoles et terres reboisées (du pâturage, du feu, etc.)" et "le problème du genre / travail des enfants". ✓ En ce qui concerne les activités des villages, le projet a établi un processus (ébauche) qui inclut la sécurisation des terres, le CLIP, les considérations environnementales et sociales, l'élaboration du PSGRN, etc.	

Avez-vous fait usage ou référence du « Guide méthodologique de consultations » produit et disséminé par le GTCRR ? ☑Oui ☐Non. Comment ou pourquoi selon le cas.

Le guide a été cité comme référence lors de la conception du processus participatif du PIREDD Kwilu.

10. Termes transversaux

10.1. Gouvernance

10.1.1 Réunion du Comité de pilotage (COPIL)

(1) 2ème réunion du COPIL (première réunion en 2020)

La deuxième réunion du Comité de pilotage du PIREDD s'est tenue le 7 février 2020 dans la ville de Bandundu.

Des présentations y ont été faites sur l'avancement des activités et le PTBA 2019, et le PTBA 2020 qui ont été approuvés par le Comité.

Les recommandations du 3ème COPIL indiquées dans le Communiqué du 3ème COPIL et les dispositions à prendre sont montrées dans le Tableau 17 : Recommandation du 3ème COPIL et dispositions à prendre.

(2) 3ème réunion du COPIL (deuxième réunion en 2020)

La 3ème réunion du Comité de pilotage du PIREDD a été organisée dans la ville de Bandundu le 28 octobre 2020, avec l'utilisation de la plate-forme ZOOM.

Les acteurs de la province (33 personnes) ainsi que le personnel local de la JAFTA y ont participé dans la salle de conférence de la ville de Bandundu (Hôtel LENKO), et le bureau de la JICA en RDC, le siège de la JICA à Tokyo ainsi que les experts japonais étaient présents via la plate-forme ZOOM. Par ailleurs, le gouverneur provincial, président du comité, étant empêché, n'a pas pu y assister. Le chef de cabinet qui assure l'intérim du gouverneur a donc présidé le comité.

Ce COPIL s'est déroulé suivant l'ordre du jour ci-après :

(i) Approbation du procès-verbal des discussions de la 2ème réunion du COPIL (Secrétariat COPIL/Coordonnateur de l'environnement provincial)
(ii) Présentation du rapport d'avancement des activités 2020 et du PTBA, des activités prévues pour le second semestre 2020 et des défis, etc. (Chef du projet adjoint) (Les documents présentés sont joints en document annexe 1)
(iii) Explication de l'avancement des activités liées à la sauvegarde et du mécanisme de traitement des plaintes (Consultant local chargé de la sauvegarde)
(iv) Rapport de l'étude de suivi sur le terrain par la ministre provinciale de l'environnement
(v) Questions et réponses
(vi) Présentation d'un communiqué

Dans la réunion du COPIL a été approuvé le rapport d'avancement cité en (2) ci-dessus. Les recommandations du 3ème COPIL indiquées dans le Communiqué du 3ème COPIL et les dispositions à prendre sont montrées dans le Tableau 17 : Recommandation du 3ème COPIL et dispositions à prendre.

10.1.2 Renforcement de la politique de la Province et de la gouvernance en matière de mise en œuvre de la REDD+

(1) Établissement d'un plan d'action REDD+ provincial

Pour l'établissement du plan d'action REDD+ provincial, un groupe de travail composé de fonctionnaires techniques dans les secteurs concernés au niveau de la province de Kwilu (environnement, agriculture, fonciers, aménagement du territoire, développement rural, énergie, plan) a été mis en place et procède à une réflexion sur ce plan d'action en se réunissant plusieurs fois. Dans le cadre de chaque réunion du groupe de travail, pour renforcer les capacités des acteurs en matière de promotion de la REDD+, des thèmes sont définis et des formations sont réalisées.

En 2020, les trois (3) ateliers de groupe de travail suivants ont été tenus :

a. 6 février 2020 (Bandundu) première session de groupe de travail

   Un projet de structure du plan d'action REDD+ provincial a été présenté aux membres du Groupe de travail et des explications leur ont été données sur la procédure d'élaboration du plan, sur le calendrier, etc.

b. 24 au 26 février 2020 (Bandundu) deuxième session du groupe de travail
   Dans ce groupe de travail, à l'issue d'un cours en salle consacré aux notions de base du changement climatique et à la vision de la RDC en matière de REDD+, il a été débattu du projet de structure proposé pour le plan d'action, et procédé, sous la forme d'un atelier participatif, à des discussions portant notamment sur les politiques, les plans, et le système juridique en la matière dans la province du Kwilu, ainsi que sur la situation générale de la province.
   La partie de cours en salle a été réalisée avec la coopération de la Coordination nationale REDD.

   Les documents utilisés pour les explications données dans le cadre de la première session et de la deuxième session du Groupe de travail sont joints en tant que documents annexes 3 et 4.

c. 28 octobre 2020 (Bandundu) troisième session du groupe de travail
   Le 28 octobre s'est tenu la troisième session du groupe de travail pour la préparation de plan d'action provincial. Les activités de ce groupe de travail étaient suspendues, du fait que l'envoi d'experts japonais était reporté. En profitant de l'occasion où le personnel local du projet était en mission à Bandundu pour le COPIL, la troisième session a été organisée. Les experts japonais y ont participé par le biais de la plate-forme ZOOM.
   Étant donné qu'il y a eu un intervalle de temps de près de 8 mois depuis la deuxième session du groupe de travail qui s'est tenue entre 24 et 26 février 2020, nous avons fait le rappel et le point de l'état d'avancement des activités antérieures. Nous envisageons désormais la reprise des travaux pouvant être développés à distance.

(2) Cadre de coordination provincial

Le 27 octobre s'est tenue la réunion de lancement du cadre de coordination provincial. Les experts japonais y ont participé à travers la plate-forme ZOOM. Ce cadre dont la mise en place en tant que sous-structure du COPIL est précisée dans le mémorandum de collaboration entre le gouvernement provincial et la JICA a pour rôle d'assurer la coordination au niveau opérationnel du PIREDD qui est mis en œuvre dans une approche multisectorielle. À la réunion de lancement ont participé les ministères provinciaux de l'environnement (ministre : président, coordonnateur), de l'agriculture, des affaires foncières, du développement rural, de l'aménagement du territoire, du plan en tant que membre du cadre. Le CONAREF

(Commission Nationale de la Réforme Foncière), les CARG (Idiofa, Masi-Manimba, Bagata) y ont participé en qualité d'observateur.

À cette réunion de lancement, les échanges des opinions ont porté sur (i) les TdR du cadre de coordination, (ii) les attributions de chaque ministère et le rapport avec les activités REDD+. Les TdR ainsi que la liste des participants à la réunion sont joints en document annexe 2.

(3) Formation de renforcement des capacités des administrateurs provinciaux

Suite aux recommandations du 3ème COPIL et aux remarques de la mission de suivi du FONAREDD, le Projet a pris la décision d'organiser, du 30 novembre au 5 décembre, une session d'explication sur les activités du Projet, une visite des sites et la formation du suivi des activités du Projet en invitant le cadre des services techniques provinciaux qui sont les chefs de division et de bureau (des ministères provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture, des Affaires foncières, du Développement Rural, de l'Aménagement du Territoire et du Plan) venant de Bandundu、Kikwit、Bagata、Bulungu、Idiofa、Masi Manimba à Kikwit. Le nombre total de participants est de 39. D'après Madame la Ministre de l'Environnement Provincial, les participants à cette formation ont bien apprécié cette initiative du Projet.

Cette fois-ci, en tenant compte de la remarque relative à l'insuffisance de l'implication des services techniques provinciaux, le Projet a organisé cette réunion en invitant les responsables des services techniques. Il est nécessaire de programmer ce genre de réunions en plusieurs reprises dans l'avenir. Cependant, il est à faire remarquer que le volume des travaux logistiques a bien augmenté, car les personnes concernées du gouvernement provincial ont exigé la mise à leur disposition des moyens de transport par le Projet. De plus, la réponse par rapport à la communication de la part du Projet a pris du temps, la communication de la part du Projet au Bureau JICA en RDC a eu beaucoup de difficultés.

（Document en annexe 3：Rapport de Renforcement des Capacités, Décembre 2020 ）

10.2. Genre

Profitant de la Journée mondiale de la femme, le 8 mars 2020, le samedi 7 mars, le projet a organisé un atelier par rapport à la participation des femmes au PIREDD au village de Kwango-Carrefour qui localise près de la ville de Kikwit.
En outre, des consultations en matière de sauvegarde ont été menées dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu en février 2020, dans lesquelles une série de discussions ont été tenues concernant des risques supposés et des mesures d'atténuation en matière de genre.

Tableau 9 Suivi des aspects Genre

Critère	Actions prises pour intégrer l'aspect genre	Résultats	Coût en USD	Défis
Mise en œuvre/Activités	Activités de prise en compte du genre associées à la Journée mondiale de la femme	Plus de 60 femmes de 7 villages et environ 40 personnes, dont des chefs de groupement, des chefs de village, des chefs de terre et des représentants de CLD, ont participé à un atelier sur l'importance de considération de genre et de la participation des femmes au PIREDD. Des personnes des médias ont participé à cet atelier, profitant comme une opportunité pour la communication publique et la diffusion.	3.300$	La promotion de la participation des femmes dans les sociétés traditionnelles des zones rurales nécessite un processus de temps considérable et un dialogue attentif.

À la Journée mondiale de la femme de mars 2021, nous envisagerons des programmes d'activités permettant de discuter du rôle de genre (rôle des femmes en particulier) en rapport avec le développement de terres dont la sylviculture, l'agriculture, de la façon dont des participants se rassemblent en ligne, afin de prévenir l'infection de la COVID-19. Ceci nous conduira à des considérations qui contribueront au renforcement et à l'adéquation du rôle de genre, notamment des femmes, dans les activités REDD+ à partir de 2021.

10.3. Peuples Autochtones

Aucune zone de peuples autochtones n'a été confirmée dans la zone cible de PIREDD Kwilu.

10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

Étant donné que dans les zones d'intervention, il y a une tendance que les jeunes sont engagés dans la production de charbon de bois, le projet doit considérer son rôle dans les activités PIREDD et dans la préparation et mise en œuvre du PSGRN.

10.5. Respect de normes environnementale et sociale

En juin 2019 ont été analysées les différences entre les normes de référence du FONAREDD, les modèles des normes internationales, etc. et les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA, et ce qui a montré qu'en principe il n'existe aucun écart majeur. En ce qui concerne les questions entre autres la transparence de l'information, la consultation publique, les éléments faisant l'objet de l'évaluation d'impact, le suivi / les plaintes et les recours, l'écosystème / le biome, les peuples (ethnies) autochtones, l'acquisition de terrain / la réinstallation, nous avons proposé les mesures pour répondre à chacune de ces questions. Nous accorderons désormais une attention concrète dans la planification de la gestion de mesures de sauvegarde environnementale et sociale, dont l'établissement du plan d'engagement.

Sur la base des instructions données à l'issue des concertations avec le FONAREDD, le PIREDD Kwilu a décidé d'élaborer, en complément des études d'impact préliminaires (1) une évaluation préliminaire des impacts sociaux et environnementaux (2) un plan d'engagements sociaux et environnementaux (qui suit les critères de la Banque Mondiale), ainsi que (3) un plan de gestion environnementale et sociale fondé sur (1) et (2), et met en œuvre les activités en la matière.

Les 3 et 25 novembres 2020 se sont tenu les concertations avec le FONAREDD et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE). Selon le PV des discussions de ces concertations, les avant-projets finaux du plan de l'étude des impacts environnementaux et sociaux et du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux parmi les documents de la sauvegarde qui sont en cours de préparation devront être élaborés pour être soumis à l'ACE par l'entremise du FONAREDD plus tôt dans l'an 2021.

10.5.1 Étude d'impact environnementale et sociale

Une telle étude a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? ☑OUI / NON.

Les activités suivantes ont été menées jusqu'en décembre 2020 en matière de sauvegarde (Voir Annexe 4 Évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux, Plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (avant-projet en date du janvier 2021).

a. Étude de constats sur le terrain pour l'évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux

Dans le cadre de l'élaboration des documents ci-dessus, pour mettre au clair en premier lieu les éléments de gestion des impacts environnementaux et sociaux, dans le but de vérifier les informations pour prévoir les impacts et les risques, une étude sur le terrain a été réalisée du 10 au 16 décembre 2019 dans les villages situés autour de Kikwit.

b. Consultations locales sur les sauvegardes

Après l'élaboration des ébauches des documents (1), (2) et (3) susmentionnées, des consultations portant sur les sauvegardes ont été organisées (sous la forme d'ateliers) dans les territoires de Masi-Manimba et de Bulungu, qui avaient fait l'objet d'activités durant la phase de test. Dans chacun de ces deux territoires, ces consultations ont été réalisées en deux étapes, le premier jour, au centre du territoire, sous la forme d'un atelier s'adressant aux représentants locaux, notamment aux services administratifs concernés au niveau territoire et au niveau secteur (Administrateur du territoire, Chef du secteur concerné, services déconcentrés de l'environnement, du foncier, du développement rural, etc.) et aux organisations de la société civile (genre, ONG, etc.), puis le deuxième jour dans les zones de la phase de test sous la forme d'ateliers destinés notamment aux représentants communautaires (chefs de groupements, chefs de villages, chefs de terre et CLD, groupements féminins, groupements de jeunes, etc.). Dans le cadre de ces ateliers, après des explications données sur la REDD+ et sur le PIRRED Kwilu, ainsi que sur la procédure de participation au niveau des villages, il a été procédé à des discussions de groupe sur les impacts négatifs et les risques prévus dans le projet d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux, notamment en matière de « foncier », de « répartition des bénéfices », de préservation (face au pâturage, aux incendies, etc.) des terres agricoles et des plantations » et de « problèmes de genre et de travail des enfants », les risques envisagés et les mesures d'atténuation ont été examinées, et tous les participants ont procédé ensemble à une revue.

Tableau 10 Calendrier des réunions d'information sur le projet et des consultations sur les sauvegardes

Jour	Lieu de tenue	Participants
Lundi 24 février	Masi-Manimba	Acteurs de l'administration, CARG[4], GTCR[5], etc.
Mardi 25 février	Village de Fula	Représentants au niveau communautaire (chefs de groupements, chefs de village, chefs de terre, CLD, groupements féminins, groupements de jeunes, etc.) Étaient concernés les quatre villages dans lesquels sont actuellement mises en œuvre des activités autour de Masi-Manimba.
Jeudi 27 février	Bulungu	Acteurs de l'administration, CARG, GTCR, etc.
Vendredi 28 février	Village de Soa	Représentants au niveau communautaire (chefs de groupements, chefs de village, chefs de terre, CLD, groupements féminins, groupements de jeunes, etc.) Étaient concernés les huit villages dans lesquels sont actuellement mises en œuvre des activités autour de Bulungu

c. Examen du mécanisme de gestion des plaintes

Pour ce qui concerne le mécanisme de gestion des plaintes, outre l'examen réalisé des modes d'opération tels que la réception des plaintes et la réponse à apporter, un canevas pour l'enregistrement des plaintes a également été élaboré. Les CLD des villages cibles constituent les points focaux de réception des plaintes au niveau village, et reçoivent ces plaintes par l'intermédiaire des animateurs qui en sont chargés. Les plaintes sont également recevables sur les canaux suivants : téléphone/SMS : 0829380140, adresse e-mail : mgp.pireddkwilu@gmail.com,
Site Internet : https://jaftadrc2019.wixsite.com/drc-forest-jica-cafi/blank?lang=fr.

d. Formation des techniciens des ONG en matière de sauvegarde

Lors d'une réunion avec les techniciens (animateurs et techniciens agricoles) des ONG prestataires, une formation leur a été dispensée en matière de sauvegarde au niveau du terrain (en particulier sur les mécanismes de gestion des plaintes, sur l'évaluation participative des impacts environnementaux et sociaux au niveau village et sur le processus d'élaboration des plans de gestion, bonne pratique contribuant à l'atténuation des impacts au niveau des villages).

e. Examen du plan simple de gestion de l'impact environnemental et social au niveau des villages et suivi de la sauvegarde

Après que les villages cibles ont été retenus, les effets et les risques engendrés par la mise en œuvre du projet ne feront l'objet de la prévision détaillée qu'après la détermination des sites forestiers et l'établissement des plans simples de gestion des ressources naturelles des villages par approche participative et le CLIP. À cet effet, il a été décidé qu'une méthode qui accompagne le processus de préparation des plans simples de gestion environnementale et sociale au niveau des villages centrés sur les CLD soit adoptée, en tant qu'approche pour la planification de la gestion environnementale. Dans les sites de l'agroforesterie plantés pendant la saison B 2019 (villages test), les essais ont été effectués en vue de développement de l'approche et le suivi a aussi été mis en œuvre en ce qui concerne les cas de plaintes et les plans de gestion environnementale et sociale des villages.

10.5.2 Mesures prises afin d'assurer le respect de chacune des sauvegardes

[4] CARG : Conseil Agricole Rural de Gestion
[5] GTCR : Groupe de Travail Climat REDD+ (groupe d'ONG liées à la REDD+)

Tableau 11 Suivi des mesures/principes des sauvegardes

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Les défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	En raison de la déforestation, il a été décidé que les zones non forêts, principalement les savanes, qui sont générées à travers les activités anthropiques, seront les sites candidats pour les sites principaux de l'agroforesterie. Pour les forêts restantes, par le biais de l'élaboration d'un plan simple de gestion des ressources naturelles au niveau des villages, les mesures pour renforcer la conservation seront examinées, ce qui permettra d'éviter la mise en œuvre des activités dans les forêts primaires ou les zones protégées ayant une haute valeur de conservation pour la biodiversité. Dans les sites de l'agroforesterie pour la saison B 2020 a été commencée la préparation de la plantation des arbres de 4 espèces indigènes dont Maesopsis. Sur les sites de l'agroforesterie pour la saison A 2021, les préparatifs ont débuté pour la plantation des arbres orangers, safoutiers et avocatiers. Pour les sites de l'agroforesterie de la saison B 2019, la mise en défens a été réalisée.	Les plantes de plantation devraient être principalement des acacias et des cultures annuelles (par exemple le manioc, etc.). En plus, les arbres fruitiers à croissance lente et les espèces d'arbres indigènes devraient être considérés comme des essences localement spécifiques pour améliorer la biodiversité des sites de l'agroforesterie. Il y a lieu de prêter attention à la prévention et à la gestion des feux de brousse en vue de renforcer la conservation de l'écosystème dans les zones non forêts, en particulier les savanes. Certaines communautés n'ont pas d'expérience suffisante dans la culture des arbres d'espèce indigène et des arbres fruitiers, il est donc important d'assurer le conseil et la vulgarisation technique. À cet effet, un guide technique de base sera préparé. En outre, la mise en œuvre de formations sera renforcée pour permettre aux techniciens du gouvernement provincial affectés au niveau des territoires/secteurs d'être opérationnels en tant que conseiller/vulgarisateur agricole. Dans le suivi après réalisation de la mise en défens, il est difficile de vérifier les fonctions de la mise en défens. Par ailleurs, la mise en œuvre de formations est à renforcer pour permettre aux techniciens du gouvernement provincial au niveau des territoires/secteurs d'effecteur le suivi du PSE.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Une consultation publique a été organisée en février 2020, et les mesures d'atténuation qui exploitent les opinions collectées seront étudiées. En outre, le mécanisme de gestion des plaintes qui contribue à la transparence et à la bonne gouvernance a été renforcé, et le système permettant de recevoir largement des opinions et des propositions des parties prenantes y compris les villages a été mis en place. Pour la sélection des sites cibles de l'agroforesterie pour la saison B 2020, le processus de sélection des villages cibles et des fermiers cibles a été largement diffusé par l'intermédiaire d'émissions de radio, etc. Les villages cibles et les fermiers cibles ont été sélectionnés en appelant publiquement les villages et les fermiers qui manifestent leur intérêt dans les secteurs désignés ayant un haut potentiel de REDD+.	Diverses possibilités de communication seront utilisées pour en informer les parties prenantes qui ne participent pas directement au programme et pour promouvoir leur compréhension sur les activités REDD+. Afin de favoriser la compréhension adéquate des villageois et des propriétaires de concessions, des contenus de la relation publique et de la vulgarisation devront être satisfaisants, et il est à envisager de poser des panneaux de relation publique et de distribuer des documents de vulgarisation. Il sera renforcé le dispositif de relation publique à travers lequel les techniciens du gouvernement provincial des territoires/secteurs susmentionnés distribuent les documents de vulgarisation au niveau des villages.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Lors de la sélection des sites de l'agroforesterie dans les villages cibles, pour minimiser l'impact sur la communauté en matière de droits fonciers et les autres parties prenantes, il a été décidé qu'un processus soigné pour la planification et la vérification participatives, incluant le CLIP, la cartographie participative et la vérification sur le terrain sera pris. En plus, parallèlement à la préparation du plan simple de gestion des ressources naturelles du village, qui déterminera tous les sites d'activités cibles, une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau du village sera réalisée de manière participative pour préparer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social du village.	Étant donné qu'il n'y a pas de cas précédents pour la méthode consistant à faire une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau des villages pour élaborer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social des villages de manière participative, la méthode de réalisation sera établie par tâtonnement. La mise en œuvre de formations et son dispositif seront établis pour aider, par l'intermédiaire des techniciens du gouvernement provincial au niveau des territoires/secteurs, à promouvoir la préparation de plan simple de gestion de l'impact environnemental et social des villages.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux	La durabilité des activités REDD+ seront renforcées par le biais des considérations des activités	Lors de la planification du renforcement de la chaîne de valeur, les communautés qui ne

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Les défis rencontrés
générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)	contribuant à l'agriculture durable et des mesures contre les activités qui risquent de renverser les activités REDD+, par ex. le brûlis coutumier dans les moyens de subsistance terrestres tels que l'agriculture, etc. En termes de durabilité et de mise à grande échelle des sites de l'agroforesterie, le plan de renforcement de la chaîne de valeur sera mis en œuvre de manière supplémentaire en vue d'améliorer la valeur des produits et des services issus de l'agroforesterie. Actuellement, le plan de renforcement de la chaîne de valeur est en cours de préparation par le consultant chargé de la chaîne de valeur.	participent pas directement au programme, ainsi que les villages et les exploitations agricoles qui ne sont pas ciblés, seront impliqués.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Même que le Principe 4	Même que le Principe 4
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Même que le Principe 3 En plus, ce principe sera complété par la réponse au système de gestion des plaintes.	Même que le Principe 3 En vue d'améliorer la reconnaissance du système de gestion des plaintes au niveau des villages, les activités de relation publique et de vulgarisation seront renforcées.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c ; IFC norme 3,5,7)	Même que le Principe 3 En outre, le partage d'informations et la sensibilisation seront renforcés au niveau des villages à travers la publicité par la radiodiffusion et des activités de soutien par les techniciens dans les villages cibles. En date de la fin 2020, en vue de mener ces activités de partage d'informations et de sensibilisation, la préparation est en cours en ce qui concerne la radiodiffusion et les outils à utiliser au niveau des villages.	Même que le Principe 3 Les outils et d'autres instruments pour le partage d'informations et la sensibilisation au niveau du village seront créés.
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	La politique forestière nationale a depuis 2002 mis en place un moratoire interdisant toute attribution de nouvelles concessions forestières, les activités du PIREDD Kwilu vise à compléter cette option en stabilisant le front agricole de telle manière qu'aucune nouvelle surface forestière ne soit utilisée pour la production agricole ou la production du bois énergie et permettant ainsi au pays à rester conforme aux normes et conventions nationales et internationales en matières d'exploitation forestière	La revue et le suivi seront mis en œuvre à travers les activités du COPIL et celles menées au niveau provincial (appui à l'élaboration du plan d'action REDD+).
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le PIREDD Kwilu a choisi ses zones d'activités de manières à se concentrer dans les régions les plus affectées en proposant des activités qui s'attaquent aux principaux moteurs de la déforestation. Ce ciblage des activités aura pour conséquence d'atténuer la pression sur la forêt et ainsi éviter que de nouveaux fronts de déforestation soient ouverts ailleurs.	Même que a) ci-dessus.
c) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Même que le Principe 3 Le plan de gestion environnementale et sociale met également l'accent sur les éléments liés à la main-d'œuvre et aux conditions de travail. Le suivi et les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur les participants pendant l'exécution de l'activité.	Même que le Principe 3 La reconnaissance du travail des enfants et des droits de l'enfant varie d'un village à l'autre, et il faut prendre du temps pour trouver des mesures de prévention appropriées.

10.5.3 Gestion de plaintes et réponses

En mars 2020, 5 plaintes ont été reçues. Toutes les plaintes étaient liées au retard de la signature des mémorandums de la convention entre le projet et le CLD et ont déjà été réglées.

Tableau 12 Situation de la réception des plaintes (2020)

N°	Territoire	Village/CLD	Contenu de plainte	Date de dépôt	Solutions
1.	Bulungu	Kwanga Carrefour	1. Chef de terre : Exige le symbole coutumier 2. Communauté participante : Paiement tardif à la fin de la préparation de terre	Le 7 mars 2020	Le symbole coutumier et le PSE sont offerts sur la base de la convention de collaboration entre le projet et le CLD, et le protocole d'accord entre le CLD et le chef de terre sur l'utilisation de terre par le transfert de la jouissance de terre. Un mécanisme sera établi pour permet leur offre, immédiatement après la signature et la mise en œuvre des activités faisant l'objet du paiement PSE.
2.	Bulungu	Kianga 1	Chef de terre : Exige le symbole coutumier	Le 7 mars 2020	Le symbole coutumier est offert sur la base de la convention de collaboration entre le projet et le CLD et du protocole d'accord entre le projet et le chef de terre sur l'utilisation de terre par le transfert de la jouissance de terre. Un mécanisme sera établi pour permettre l'offre immédiatement après la signature.
3.	Bulungu	Kakoy	1. Chef de terre : Exige le symbole coutumier 2. Habitants ouvriers sur pépinière : Paiement tardif pour la main d'œuvre 3. Communauté participante : Mécontentement pour les outils et instruments mis à sa disposition	Le 8 mars 2020	1. Le symbole coutumier est offert sur la base de la convention de collaboration entre le projet et le CLD et du protocole d'accord entre le CLD et le chef de terre sur l'utilisation de terre par le transfert de la jouissance de terre. Un mécanisme sera établi pour permettre l'offre immédiatement après la signature. 2. Un mécanisme favorisant un paiement immédiat aux habitants ouvriers sur pépinière sera établi. 3. Pour faire l'approvisionnement de l'équipement et du matériel agricoles, une importance sera accordée à leur qualité.
4.	Bulungu	Nkata Luwala	1. Chef de terre : Exige le symbole coutumier 2. Communauté participante : Paiement tardif à la fin de la préparation de terre	Le 7 mars 2020	Le symbole coutumier et le PSE sont offerts sur la base de la convention de collaboration entre le projet et le CLD, et du protocole d'accord entre le CLD et le chef de terre sur l'utilisation de terre par le transfert de la jouissance de terre. Un mécanisme sera établi pour permettre leur offre, immédiatement après la signature et la mise en œuvre des activités faisant l'objet du paiement PSE.
5.	Bulungu	Ndunga	Conflits avec les villages voisins sur des limites situées sur des pépinières mises en place	Le 17 mars 2020	1. Suspendre les activités jusqu'à ce que le conflit soit réglé ; 2. Déplacer les pépinières dans d'autres villages où il n'y a pas de conflit.

11. Gestion des risques

Tableau 12 Gestion des risques.

Reconnaissance des risques				Traitement des risques		
Description des risques		Temps de reconnaissance	Catégorie des risques	Actions prises	Responsable	Objectif à atteindre
Élément	État actuel					
(1) Risque lié aux maladies infectieuses	D'après le rapport de situation de l'OMS sur COVID-19 daté du 30 juin 2020, 6 938 cas confirmés au total (dont 166 décès) ont été enregistrés. Trois nouveaux cas ont été signalés dans la province du Kwilu entre fin mai et juin, ce qui porte le nombre total de cas à quatre. L'état d'urgence a été déclaré le 24 mars 2020, avec des mesures telles que la fermeture de la frontière et l'interdiction de la circulation entre Kinshasa et les provinces (date de fin encore à déterminer) Le 15 décembre 2020, le président de la République a annoncé les directives selon lesquelles le rassemblement (réunion) de plus 10 personnes est interdit.	Mars et décembre 2020	Impact : Elevé	Les opérations du personnel local basé à Kikwit et des ONG sous-traitées n'ont pas été affectées jusqu'à présent. Comme la pandémie de COVID-19 peut se poursuivre pendant une longue période, les contre-mesures seront envisagées en classant les activités en trois catégories : celles qui doivent être poursuivies sur le terrain, celles qui doivent être transférées au Japon et celles qui doivent être arrêtées. Non seulement dans les bureaux du projet, mais également pendant les activités aux villages d'intervention, les mesures préventives de la pandémie de la COVID-19 sont renforcées.	JICA-ETEP	En cours de traitement
	L'envoi des experts japonais est suspendu conformément à l'instruction de la JICA du 18 mars, et les activités dont la mise en œuvre est difficile en l'absence des experts japonais (transfert de technologie, nouvelles activités, etc.) seraient arrêtées, ce qui pourrait entraîner un retard dans l'avancement du projet.			Sous le contrôle à distance par les experts japonais, un plan simple de gestion des ressources naturelles au niveau des villages cibles d'essai REDD+ et un plan simple de gestion environnementale et sociale participative seront préparés ainsi que la mise en œuvre d'une enquête sur l'état des lieux sera poursuivie jusqu'en août environ. Puis, le processus des activités d'essai REDD+ sera examiné, et la préparation des activités d'essai REDD+ à grande échelle (par exemple, reboisement et agroforesterie, gestion simple des ressources naturelles du village, etc.) sera entamée. L'objectif est de commencer la plantation avec les concessionnaires en octobre 2020 et celle avec les paysans en mars 2021.		

Reconnaissance des risques				Traitement des risques		
Description des risques		Temps de reconnaissance	Catégorie des risques	Actions prises	Responsable	Objectif à atteindre
Élément	État actuel					
(2) Risque lié à l'usufruit de terrain	Suite aux entretiens avec les villageois, tenus dans la préparation des activités d'agroforesterie et autres qui ont débuté à titre d'essai en décembre 2020 (activités d'essai REDD+), il s'est avéré qu'il ne sera pas possible de sécuriser l'usufruit de la zone allouée pour les activités du Comité Local de Développement (CLD) en raison d'un changement de l'intention du chef de terre, ce qui entraînera un risque de futurs différends entre le CLD et le chef des terres. Des recommandations ont été faites, par ex. la régularisation du dialogue avec le gouvernement provincial.	Décembre 2019	Impact : Faible	Les mesures visant à répondre à ces préoccupations sont les suivantes : 1) Pour sécuriser l'usufruit, le processus nécessaire pour sécuriser l'usufruit a été clairement expliqué pour non seulement le CLD mais aussi les chefs de terre, 2) Concernant les documents connexes, positionnés comme processus de sécuriser l'usufruit, dans le but de s'assurer la mise en œuvre du processus de conclusion de la convention entre le projet et le CLD et du processus de conclusion de la convention entre le CLD et le chef de terre, le projet a reçu les conseils d'un chercheur sur le droit à la terre à l'Université de Kinshasa (qui est également un avocat qualifié) et également subi le contrôle juridique du conseiller juridique du Bureau de la JICA.	JICA-ETEP	Déjà traité
	(2) Lors de la consultation menée aux territoires de Masi-Manimba et de Bulungu, du 24 au 28 février 2020, avec la participation de représentants des niveaux administratif et communautaire, il est prévu d'avoir le risque de différends liés à la mort des chefs terre, et des mesures préventives ont été proposées.	Février 2020		Tenant compte de la proposition faite dans la consultation, lors de la signature du chef de terre, un document de consentement de la réunion familiale du chef de terre doit être annexé ou la signature de la personne ayant le droit de succession des droits du chef de terre doit être ajoutée, etc.	ETEP	
				En outre, étant donné que les activités d'agroforesterie avec les villages et les propriétaires de concessions agricoles sont préparées localement, le système de fonctionnement du mécanisme de réception des plaintes a été aménagé pour la première étape à partir de mars.	ETEP	

12. Illustration narrative spécifique

12.1. Agroforesterie et conservation des forêts à mettre en œuvre à travers l'implication des concessionnaires agricoles et des villageois

Activités réalisées durant la saison 2019 B (plantations en mars-avril 2020)

Dans le cadre du premier Comité de pilotage tenu en juillet 2019, les activités en matière d'agroforesterie de la saison 2019 B, positionnées en tant qu'activités test pour connaître la réalité du terrain, ont été paramétrées à un objectif de superficie de plantations de 500 hectares.

La sélection des villages et des concessions agricoles a démarré en décembre 2019, et les plantations ont été finalement réalisées dans 33 villages (pour un total d'environ 290 ha) et 21 concessions (totalisant quelque 150 hectares) (Voir le Tableau 14 : Liste des villages et des concessions participant à la phase de test, et le document annexe 5 : Carte des zones de mise en œuvre de la phase de test).

En raison de la COVID-19, les experts japonais ont annulé le séjour en RDC. Tout en assurant l'appréciation des risques du coronavirus et en prenant les mesures contre les risques, les experts assurent leurs travaux en donnant les instructions au personnel local à distance.

En décembre 2020, le suivi a été mené sur les terres plantées après saison sèche et se poursuivra après janvier 2021. Le paiement du PSE sera exécuté en commençant par les sites pour lesquels le suivi a terminé.

De plus, tout au long de la phase de test, des formulaires de conventions entre les Comités locaux de développement (CLD) et les chefs de terre pour sécuriser les terres sur lesquelles les CLD mettent en œuvre leurs activités, des formulaires de mémorandums de coopération entre le projet et les CLD pour préciser clairement les activités des CLD et les PSE, etc. ont été élaborés. De surcroît, des documents techniques, notamment un projet de procédure pour le processus de sélection des villages et concessions, l'établissement de consensus et la mise en œuvre des activités, un projet de procédure d'établissement du PSGRN, un projet de critères de sélection des villages et concessions, et un projet de guide pour les enquêtes de référence ont été élaborés. Dorénavant, ces documents des procédures seront revus pour ses améliorations au cours de la mise en œuvre de la phase d'exécution à grande échelle et finalisés à la seconde moitié de 2023.

Tableau 13 Liste des villages et concessions participant à la phase de test

ID	Nature	Axe	Nom définitif des villages et de fermières	superficie provisoire (Ha)
1	CLD	Axe 1	Nkata Luwala	10,02ha
2	CLD	Axe 1	Kwanga Nganzi	10,89ha
3	CLD	Axe 1	Kwanga Carrefour	10,43ha
4	CLD	Axe 1	Kakoy	10,87ha
5	CLD	Axe 1	Kimbedi	10,35ha
6	CLD	Axe 1	Kimbinga	10,12ha
7	CLD	Axe 1	Kianga 1	10,45ha
8	CLD	Axe 1	Camp pompe	11,33ha
9	CLD	Axe 1	Kikongo	5,13ha
10	CLD	Axe 1	Yoko	10,50ha
11	CLD	Axe 1	Kindala	11,45ha
12	CLD	Axe 1	Muluma	10,28ha
13	CLD	Axe 2	Dunga	8,70ha
14	CLD	Axe 2	Mandungu	8,75ha
15	CLD	Axe 2	Ngula	5,48ha
16	CLD	Axe 2	Langa	6,35ha
17	CLD	Axe 2	Kongila	9,91ha
18	CLD	Axe 2	Bumba Puta	5,40ha
19	CLD	Axe 2	Bumba Siefac	6,40ha
20	CLD	Axe 2	Kazamba Ngwangu	4,00ha
21	CLD	Axe 2	Mindedi	9,10ha
22	CLD	Axe 3	Mbanza Mfumu nketo	5,14ha
23	CLD	Axe 3	kikondji matadi	5,54ha
24	CLD	Axe 3	Kiwawa Fioti	10,57ha
25	CLD	Axe 3	Fula	5,49ha
26	CLD	Axe 4	Mibambi	10,04ha
27	CLD	Axe 4	Kwaya	11,14ha
28	CLD	Axe 4	Kiyansi	9,93ha
29	CLD	Axe 4	Camp bulungu	10,57ha
30	CLD	Axe 6	Lwembe	10,51ha
31	CLD	Axe 6	Kasoma	5,02ha
32	CLD	Axe 6	Kimputu Nseke	10,03ha
33	CLD	Axe 6	Kimpata	10,64ha
Total CLD (village)				**290,53ha**
1	Fermière	Axe 1	Amba	5,01ha
2	Fermière	Axe 1	Kasiama Kas	3,13ha
3	Fermière	Axe 1	Emut Business	5,25ha
4	Fermière	Axe 1	Bwele	5,01ha
5	Fermière	Axe 1	La Benjamine	14,85ha
6	Fermière	Axe 1	Kimbodja	13,14ha
7	Fermière	Axe 1	Willy Minalumbu	10,05ha
8	Fermière	Axe 1	DIPRO	6,60ha
9	Fermière	Axe 1	Mosango Hopital	6,24ha
10	Fermière	Axe 1	Gomena	10,15ha
11	Fermière	Axe 2	Uzimesa Engi claude	3,34ha
12	Fermière	Axe 2	Ulume Ghiledi	10,00ha
13	Fermière	Axe 2	Ghiledi Mutem	10,00ha
14	Fermière	Axe 2	Kivudi	5,00ha
15	Fermière	Axe 2	Yindula	5,00ha
16	Fermière	Axe 2	Uzimesa Engi claude	5,38ha
17	Fermière	Axe 2	Ndungi	5,06ha
18	Fermière	Axe 3	MC Yasa	5,26ha
19	Fermière	Axe 3	Lupemba (Peniel)	10,69ha
20	Fermière	Axe 3	Kwaya Ong	3,90ha
21	Fermière	Axe 6	Menga	7,09ha
Total Fermière (concession)				**150,15ha**

Élaboration des PSGRN des villages cibles pour la saison B 2019

Des plans simples de gestion des ressources naturelles (PSGRN) seront élaborés pour les villages qui mettent en œuvre les activités de la saison B de 2019. La procédure de préparation est supposée comme suit conformément à l'annexe 7, partie II. À travers le processus de la préparation des plans dans cette phase de test, cette procédure de préparation sera essayée et révisée, afin que les PSGRN soient élaborés de manière efficace et pertinente.

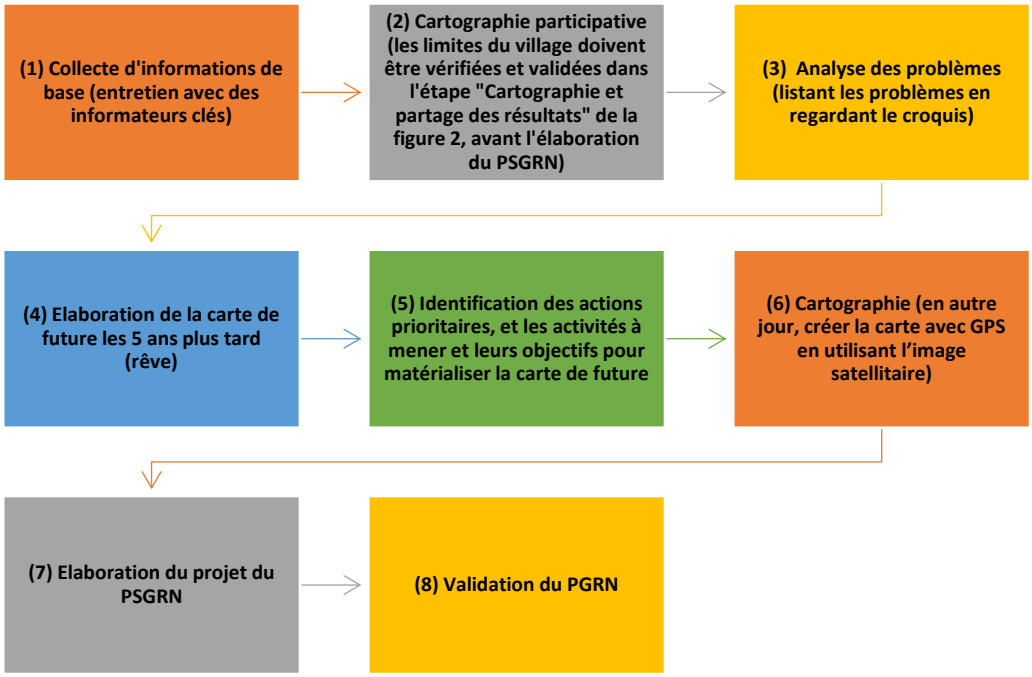

Figure 1 Processus de la préparation des PSGRN (proposition)

Dans le processus de la préparation des PSGRN, les villageois non seulement planifient des activités agroforestières, mais analysent également les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts des villages et préparent des plans, y compris la conservation des forêts restantes, etc., pour parvenir à une conservation et une utilisation durable des ressources naturelles dans les villages.

Préparation des activités de la saison 2020 B (plantations prévues en octobre-novembre 2020)

Depuis mars 2020 jusqu'à décembre 2020, en raison de l'impact de la COVID-19, en plus de la suspension de l'envoi d'experts japonais, en RDC même, l'état d'urgence a été déclaré et les déplacements entre Kinshasa et les autres provinces ont été restreints. Dans la ville-province de Kinshasa, une mesure de confinement ayant été prise pour la commune de la Gombe, il est interdit de sortir de chez soi, hormis pour certaines personnes assurant certains services ou pour des raisons urgentes, et l'accès à cette commune à partir d'autres communes est également restreint.

Dans une telle situation, nous envisagerons des moyens de poursuivre autant que possible les activités en RDC en recourant au personnel local. De façon concrète, nous révisons le planning d'exécution pour faire en sorte que l'exécution de la saison 2020 A (plantations prévues en octobre-novembre 2020) se fera pendant la saison B 2020 (plantation en février 2020) tout en ajustant les processus et des modes d'exécution en fonction du retour d'expérience et des enseignements tirés de la phase de test.
Voici quel est le processus de mise en œuvre envisagé à l'heure actuelle :

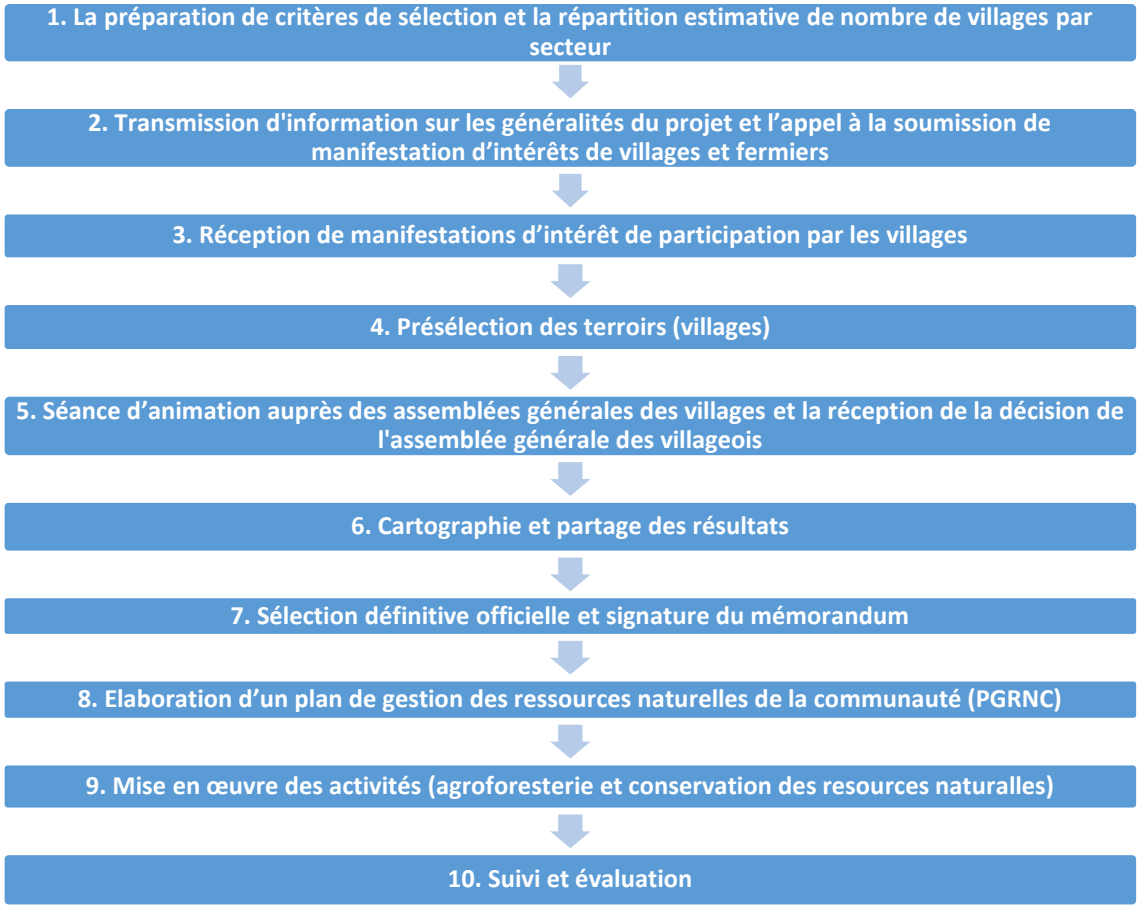

	Etapes	mois											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	La préparation de critères de sélection et la répartition estimative de nombre de villages par secteur	X											
2	Transmission d'information sur les généralités du projet et l'appel à la soumission de manifestation d'intérêts de villages et fermiers	X											
3	Réception de manifestations d'intérêt de participation par les villages	X											
4	Présélection des terroirs (villages)		X										
5	Séance d'animation auprès des assemblées générales des villages et la réception de la décision de l'assemblée générale des villageois		X	X									
6	Cartographie village et partage des résultats			X	X								
7	Sélection définitive officielle, et signature du mémorandum			X	X								
8	Elaboration d'un plan simple de gestion des ressources naturelles du village (PSGRN)			X	X	X	X						
9	Mise en œuvre des activités (agroforesterie et conservation des resources naturalles)				X	X	X	X	X				
10	Suivi et evaluation									X	environ 2 ans		~

Figure 2 processus de mise en œuvre

À partir du mois d'août 2020, conformément au processus de la Figure 1, une étude détaillée des critères de sélection a été menée, et les informations ont été diffusées à la radio à destination des villages et des concessions pour leur présenter le projet en général, et l'appel à candidature des villages et des concessions a été lancé. Puis, il a été procédé, conformément aux critères de sélection, à la sélection préliminaire des villages et des concessions ayant soumis la manifestation d'intérêt. La séance d'information sur le projet s'est tenue auprès des villages qui ont été retenus à la sélection préliminaire, et l'appui pour les activités REDD+ est apporté aux villages/concessions dont l'accord de participation est obtenu. Le nombre de bénéficiaires de l'appui est comme le montre la table :

Tableau 15 Nombre de villages / concession pour la saison B 2020

Phase	Nombre de villages	Nombre de concessions
Villages / Concessions ayant soumis la manifestation d'intérêt	107	127
Villages / Concessions retenus à la présélection	57	58
Villages / Concessions pour lesquels l'accompagnement est en cours de préparation	52	53

En date du décembre 2020, le projet apporte son appui à la préparation de PSGRN et à la gestion de pépinière. Il soutient les préparatifs visant à la plantation en février 2021.

13. Modalités de suivi

(1) Suivi habituel au sein de l'équipe d'exécution du projet

Le dispositif de suivi évaluation du PIREDD KWILU s'appuie sur le personnel de coordination et le personnel technique du projet. C'est ainsi que la charge de suivi évaluation est confiée au chef de Projet Adjoint qui est responsable de programmation et exécution du programme. Son temps de travail prévoit des missions sur terrain tous les 10 jours mois.

Pour remplir cette tâche, le Chef de Projet Adjoint, responsable de suivi évaluation s'appuie sur l'équipe technique (animateurs et agronome) qui évolue sur terrain et constitue un personnel ressource pour la collecte des données. La méthodologie appliquée est celle de présenter le rapport sur un document sous forme de formulaire (grille ou fiche), conçu pour fournir les données utiles dans le cadre de suivi évaluation.

Le Chef de projet adjoint procède au suivi des activités de terrain menées dans les villages en phase de test par les effectifs des ONG dont les animateurs..

(2) Collecte d'informations par l'enquête de référence et des enquêtes de poursuite

Un guide de mise en œuvre d'enquête de référence (ligne de base) a été préparé pour recueillir des données de référence sur les indicateurs des résultats. En utilisant ce guide de l'enquête de référence, une enquête a été menée à titre d'essai ciblant les villages participant à la phase de test, et en révisant le résultat de cette enquête, le guide sera finalisé avec des améliorations apportées.

(3) Suivi par le comité de pilotage provincial

En tant que suivi par les membres du COPIL qui a été recommandé par le COPIL, le projet a mis en œuvre en juillet une mission de suivi de la ministre de l'Environnement provinciale, qui joue le rôle de point focal de la province et du chef de projet adjoint. En octobre, le suivi de terrain a été mené par le gouverneur provincial, pour suivre la situation de la mise en œuvre du PIREDD. Désormais, des suivis par les membres du COPIL poursuivront.

Tableau 16 État d'avancement du plan de suivi du programme

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Taux de réalisation	Coûts en USD/Budget	Résultats et leçons tirées
Mission de suivi terrain	1	2	200%	20 000$	La visite effective de la situation de terrain permet aux membres du COPIL (gouverneur provincial, qui est président du comité, ministre de l'environnement provinciale qui est le point focal) d'approfondir leur compréhension sur le programme.
Rapport	2	2	100%		
Évaluation externe		1			Mission de suivi de l'équipe de consultant du FONAREDD
Collecte d'informations					Mise en œuvre d'une enquête de référence à titre d'essai, auprès des villages à l'étape test
Tenue du COPIL	2	2	100%		
Prise en compte des recommandations du COPIL		3			-2 missions de suivi par les membres du COPIL (président : gouverneur provincial, point focal : ministre de l'environnement provinciale) -Formation de services techniques de la province
Réunions de différentes plateformes	4	4	100%	15 000$	-3 sessions du groupe de travail pour la préparation de plan d'action REDD+ provincial -1 session du cadre de coordination provincial

14. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Actuellement, en raison de l'influence de COVID-19, il n'est pas possible d'envoyer des experts japonais, le projet continue actuellement des activités avec uniquement le personnel congolais. Cependant, il est à craindre d'avoir un retard sur les activités dû aux mesures strictes du test PCR pour le déplacement interprovincial et de la prévention des infections (restrictions pour le nombre du personnel présent aux bureaux, l'organisation des réunions et des évènements, le rassemblement des villageois, etc.), et le planning futur devrait être revu.

En outre, comme mentionné plus tard à « 15. Auto-évaluation du programme (3) Efficience », en vue d'assurer la transparence et la mise en œuvre appropriée de la procédure du CLIP dans le processus participatif, la mise en œuvre du projet nécessite des ressources humaines et financières ainsi que du temps plus qu'initialement prévu, il se peut donc qu'une révision du programme soit nécessaire.

15. Auto-évaluation du programme

(1) Pertinence

La pertinence est évaluée comme suit :

- La conformité du programme avec les politiques de l'État et de la province est comme mentionnée dans le rapport de la première moitié de l'an 2020, sa pertinence est élevée.
- L'approche pour atténuer la pression du développement sur les forêts restantes à travers des activités d'agroforesterie dans la zone de savane est évalué pertinent.
- En outre, les activités visant à créer un PSGRN (plan simple de gestion des ressources naturelles) au niveau du village sont appropriées comme outil de gestion durable des ressources naturelles, y compris la conservation des forêts résiduelles.

- La validité des activités REDD+ utilisant PES sera vérifiée par une enquête liée à PAM (politiques et mesures).

(2) Efficacité

Bien qu'il soit à peine en phase de la fin de test et qu'il ne soit pas temps de tirer une conclusion. Il est à vérifier, à travers l'enquête de référence et ses enquêtes de poursuite ainsi que l'évaluation de PAM (politiques et mesures) s'il est efficace ou non en ce qui concerne les mesures pour les brûlis désordonnés et l'utilisation de bois de chauffe, qui sont les principaux moteurs de la déforestation et la dégradation des forêts de la province du Kwilu, et/ou les activités du projet pour une amélioration des moyens de vie en tant que mesures de la lutte contre la pauvreté qui est le facteur indirect.

De plus, afin d'atteindre une amélioration des moyens de subsistance de 10%, il est nécessaire de promouvoir les ventes de produits des activités agroforestières, et le projet a mené une enquête sur le renforcement des activités de la chaîne de valeur, dont la compilation des résultats est en cours.

Afin de réaliser environ 4500 ha de plantation au cours des quatre saisons des pluies de la période restante des trois premières années (période de budget sécurisé), il faut accélérer la mise en œuvre des activités plus que la phase de test. Cependant, d'autre part, dans l'approche participative, il est nécessaire de prendre soigneusement le temps de procéder, et il faut réfléchir à la manière efficace de procéder des activités.

(3) Efficience

- Pour les activités d'agroforesterie, le projet dépense les frais de gestion de pépinière et les PSE (pour la sécurisation de terre (le symbole coutumier pour la signature de convention avec des chefs de terre) et pour la préparation de terre). Ces dépenses sont conformes au budget indiqué dans le document de programme et peuvent être considérées comme exécutées efficacement.
- Dans le cadre du PIREDD, il est exigé d'assurer la transparence et la procédure CLIP appropriée dans des processus participatifs. Plus précisément, il faut faire avancer avec soin les processus tels que la sélection de bénéficiaires, l'établissement de consensus, le CLIP, la sécurisation de terre, la préparation de plan simple de gestion des ressources naturelles, la considération socio-environnementale, et ce qui nécessite les ressources humaines et financières ainsi que du temps plus qu'initialement prévu.
- Le budget de PIREDD Kwilu est très limité comme ce qu'était mentionné dans l'AMI du FONAREDD. Avec cette contrainte budgétaire, le projet fait un grand effort pour atteindre les objectifs du projet. Afin d'augmenter les bénéfices en termes d'absorption et d'atténuation des émissions de carbone et d'autres co-bénéfices, nous examinerons la possibilité d'ajouter un budget supplémentaire comme ce qu'est mentionné au paragraphe 8.e).

(4) Durabilité/ou Niveau d'appropriation nationale/provinciale

- Afin d'assurer la durabilité des activités agroforestières, il est important que les terres soient sécurisées, les activités soient menées avec le consensus des villageois et les activités procurent des bénéfices économiques. Le projet doit améliorer encore le processus de sécurisation de terre, le processus de formation de consensus, y compris le CLIP, la procédure de préparation du PSGRN, la procédure de préparation du PGES et les outils de prise en compte environnementale et sociale qui ont été construits pendant la phase de test, afin de mener des activités avec la durabilité. En ce qui concerne les bénéfices économiques, le projet prévoit de renforcer les activités liées à la chaîne de valeur comme décrit ci-dessus.
- Un mémorandum de collaboration avec le gouvernement provincial a été signé et, sur la base de ce mémorandum, la participation des services techniques provinciaux aux activités du PIREDD Kwilu est renforcée. Dans ce cadre, le cadre de coordination provincial a été créé par les organismes concernés de la province et le groupe de travail multisectoriel pour la préparation du plan d'action provincial REDD+ a été mis en place, et ils ont commencé leurs activités. Le renforcement de l'initiative du gouvernement provincial est envisagé à travers ces participations des services techniques provinciaux.

(5) Gouvernance

En 2020, les activités suivantes ont été menées en matière de gouvernance

a. lancement du groupe de travail pour la préparation de plan d'action de REDD+ provincial et se tenir trois ateliers
b. lancement du cadre de coordination provincial et se mettre d'accord son TdR
c. une formation de services techniques de la province par rapport au suivi des activités du PIREDD
d. missions de suivi par le COPIL provincial (gouverneur provincial et la ministre de l'environnement provinciale)

Grâce à ces activités, la participation de la province a été favorisée et son appropriation est renforcée.

Jusqu'à ce que l'envoi des experts japonais soit repris, les activités seront avancées par la coordination avec le personnel congolais du Projet et les personnes concernées provinciales à travers la communication par E-mails et Internet. Il est à remarquer qu'il y a des difficultés pour le personnel congolais avec différentes restrictions par le gouvernement RDC. On s'attend à ce qu'on puisse avancer davantage des activités après la levée des restrictions.

Pour 2021, en plus des activités susmentionnées en continu, le projet mettra en œuvre les activités de sensibilisation et de suivi impliquant les services techniques de la province, et les formations thématiques de renforcement des compétences, en vue d'assurer le développement de l'appropriation et le renforcement des compétences de la province.

(6) Gestion participative
En 2020, le projet a promu des activités basées sur les processus participatifs afin de favoriser la transparence et l'appropriation. Plus précisément, la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration du plan d'action REDD+ provincial ainsi que d'un cadre de coordination provincial avec la participation des services techniques provinciaux, la mise en œuvre de la consultation publique concernant la sauvegarde (avec la participation des parties prenantes locales et des populations locaux), la préparation des PSGRN et des PGES à travers le processus participatif, l'implémentation de CLIP dans le processus de formation de consensus, l'appel à candidature pour la sélection de bénéficiaires, etc.

(7) Respect des normes socio-environnementales
Comme mentionné au 10.5, il procède en consultation avec le FONARED.

(8) Système de S&E (Stratégie de communication, plaintes et recours et S&E)
Comme mentionné dans le 13, en 2020, le projet a mis en œuvre le suivi des activités par le chef du projet adjoint et préparé le guide d'enquête de référence (ébauche) pour rassembler des informations concernant les indicateurs des résultats et les indicateurs des PAM (politiques et mesures) et mené une enquête à titre d'essai. De plus, en juillet 2020, une mission de suivi a été menée par la Ministre de l'Environnement provinciale, qui est le point focal et en octobre 2020, une mission de suivi par le gouvernement provincial, qui est président du COPIL.
Comme mentionné ci-dessus, les activités nécessaires sont mises en œuvre pour le S&E.

16. Difficultés rencontrées et mesures prises

(1) COVID-19

Au début de la phase d'exécution de grande échelle qui envisage la mise en œuvre de plantation en octobre 2020, la pandémie de COVID-19 s'est produite, et la RDC a déclaré l'état d'urgence et a pris les mesures nécessaires (interdiction des déplacements entre les provinces, blocus de la commune de Gombe). La reprise de l'envoi d'experts japonais est envisagée, toutefois, du fait que nous subissons la troisième vague et la deuxième vague graves respectivement au Japon et en RDC, et que le virus de

souche variante plus fortement contagieux est apparu et que les caractéristiques de ce variant ne sont pas encore identifiées, nous comprenons qu'il faudra prendre les mesures adaptées à cette situation avec prudence. De ce fait, bien qu'il y ait une incertitude pour la période de la reprise de l'envoi d'experts japonais, les activités qui peuvent être assurées uniquement par le personnel local sont poursuivies, en renforçant la communication entre les experts japonais au Japon et l'équipe locale.
En 2020, les activités des villages / concessions dans la phase de test, qui sont menées principalement par le chef de projet adjoint du bureau de Kikwit, sont exécutées. Toutefois, le personnel de Kinshasa ne pouvait pas travailler au bureau de projet dans la Gombe et était obligé de travailler à domicile pour certaines périodes, ce qui a entravé la gestion financière, et la communication avec le FONAREDD ou le gouvernement provincial. Et cela a empêché le bon déroulement des activités du projet. En outre, les déplacements de Kinshasa pour Kikwit et Bandundu étaient limités, de sorte qu'il n'était pas possible de déplacer le personnel ou de transporter l'équipement et le matériel. Malgré cette situation, le projet tente de poursuivre les activités pour répondre aux attentes du FONAREDD, des services techniques provinciaux, des populations et des parties prenantes locales en prenant les mesures ci-dessous :

- À travers des réunions hebdomadaires et/ou selon la nécessité éventuelle entre les experts japonais et le personnel local en ligne, des informations sur les situations actuelles et l'avancement des travaux sont partagées parmi les membres de l'équipe du projet, ainsi que la coordination et les instructions nécessaires sont donnés en temps opportun.
- À travers les réunions hebdomadaires en ligne, renforcer les communications entre les experts japonais, le personnel local, la ministre de l'environnement provinciale, qui joue le rôle de point focal et le coordonnateur de l'environnement provincial qui assure le secrétariat de la partie du gouvernement provincial
- Réunions du COPIL, réunions du cadre de coordination provincial, réunions de groupe de travail pour la préparation de plan d'action provincial REDD+, formations des services techniques de la province organisées par le personnel local (les experts japonais y participent en ligne)
- Mesures de prévention d'infection de la COVID-19 pour le personnel congolais : port des masques, approvisionnement en désinfectants, mise à disposition des thermomètres du type sans contact, forte recommandation du lavage des mains et de la mesure de température corporelle, travail à domicile à Kinshasa, utilisation des moyens de transports autres que ceux publiques, partage de brochure en français sur la prévention d'infection de la COVID-19, évitement des réunion à plus de 10 participants
- Mesure des températures corporelles des participants lors des réunions au niveau villageois

(2) Établissement des relations collaboratives avec le Gouvernement provincial

En RDC, REDD+ est développé en envisageant du cadre juridictionnel au niveau provincial. Dans le processus de développement d'activités REDD+ à échelle entière et de réalisation de paiements basés sur les résultats, les rôles que jouent les gouvernements provinciaux seront primordiaux. Compte tenu de ce point, des activités de renforcement des capacités et de suivi des activités par les services techniques sont programmées dans le PIREDD Kwilu, ce qui leur permettra de jouer des rôles importants de leur propre initiative.
Pour établir une condition de base à cet effet, un mémorandum de collaboration a été préparé et signé entre le gouverneur de la province et le représentant de la JICA le 6 décembre 2019.
En outre, le deuxième comité de pilotage (COPIL) ainsi que sa troisième édition se sont tenues respectivement au 7 février 2020 et au mois d'octobre de la même année et au sein desquelles ont été évoquées les recommandations suivantes, et les réponses apportées à l'heure actuelle sont comme suit :

Recommandations évoquées au deuxième COPIL (février 2020) et Réponses apportées	
Recommandations	Réponses apportées
● Installation d'une succursale de la maison de Kikwit à Bandundu ;	Mesures budgétaires envisagées
● Allouer un budget pour le secrétariat du COPIL ;	Le Projet a fourni les équipements (ordinateur personnel, imprimante, etc.) et les dispositifs de télécommunication (modem et internet) au Point Focal (Ministre de l'Environnement Provincial) et au Secrétariat du COPIL (Office de Coordination d'Environnement) en vue d'assurer un bon fonctionnement des sessions de COPIL.
● Une mission de contrôle est obligatoire tous les 3 mois pour les membres du COPIL ;	En 2020, des missions de suivi ont été menées par le gouverneur provincial et la ministre de l'Environnement provinciale. Le suivi par la province se poursuivra.
● Répartition équitable de 250 villages pour les pépinières à travers les 4 Territoires ;	Les zones cibles prioritaires ont été retenues du point de vue de la REDD+. Les activités seront commencées par les zones prioritaires, et menées dans les 4 territoires.
● Dialogue permanent entre le gouvernement provincial et le PIREDD Kwilu ;	On s'efforce de renforcer la communication en mettant en œuvre des réunions hebdomadaires, des missions de suivi, des formations de renforcement des compétences, des réunions du cadre de coordination, des groupes de travail de plan d'action REDD provincial.
● Mettre en place un mécanisme d'appropriation et de pérennisation des acquis du projet	À travers la participation des services techniques de la province au suivi et aux activités de sensibilisation, on s'efforce de développer leur appropriation et de renforcer leurs compétences

Recommandations évoquées au 3ème COPIL (octobre 2020) et Réponses apportées	
Recommandations	Réponses apportées
● S'engager à fournir les efforts considérables afin d'accroitre la production et améliorer le rendement au sein des plantations et des cultures (PIREDD+)	Le projet s'en efforcera en collaboration avec le ministère de l'agriculture provincial et l'INERA, etc.
● Impliquer de manière urgente les services techniques de la province dans la supervision des travaux sur terrain et une franche collaboration entre les services techniques du projet et ceux de la province	La formation de renforcement des capacités pour le suivi a été organisée en décembre 2020. Désormais, la collaboration avec le projet sera renforcée avec la participation effective des services techniques au suivi. En outre, leur participation est prévue pour les activités de sensibilisation.
● Établir un budget de fonctionnement de COPIL par le Gouvernement provincial	Comme mentionné ci-dessus, les équipements tels que ordinateurs personnels, imprimantes et modems sont fournis en vue d'assurer un bon fonctionnement des sessions de COPIL,
● Mettre en application les recommandations du deuxième COPIL par JICA	
● Approuver la signature imminente d'un protocole d'accord entre le projet PIREDD+ et les chefs de service techniques de la province	Une entente mutuelle a été déjà obtenue pour la modalité de collaboration avec les services techniques par le Mémorandum de Collaboration signé en décembre 2019 par le Gouverneur du Kikwit et le Représentant Résident du Bureau JICA en RDC. Un cadre de collaboration est mis en place sur la base de ce Mémorandum.
● Prendre des mesures urgentes de sécurisation des plantations et cultures à travers le mécanisme de gestion et de sauvegarde des plantes	Le mécanisme de gestion des plaintes est passé de son étape expérimentale à son étape opérationnelle. La mesure de sécurisation de terre s'appuie sur la signature d'un protocole d'accord entre le CLD et le chef de terre. Toutefois, il faudra renforcer la mesure avec davantage d'implication des services administratifs, et pour ce faire, cette question est désormais à aborder au sein du cadre de collaboration.
● Intégrer le Territoire de Bagata dans le projet JICA	Le Territoire de Bagata sera intégré pour la saison 2021.
● Élaborer un plan de mise en œuvre des priorités pour le second semestre 2020	Le plan annuel est élaboré dans le cadre du PTBA.
● Prévoir une rencontre urgente des techniciens des services impliqués de l'antenne du projet KIKWIT	Sur la base du Mémorandum de Collaboration entre le Gouvernement Provincial du Kwilu et la JICA, un cadre de collaboration est mis en place.
● Valider le Rapport des activités réalisées par le projet au premier semestre 2020 moyennant amendement	Les activités sont poursuivies selon le PTBA 2020.
● Mettre en place un cadre de coordination des services techniques impliqués au projet PIREDD/KWILU	En octobre 2020, une première réunion du cadre de coordination provincial s'est tenue, et les TdR ont été confirmés à l'atelier de renforcement des compétences des services techniques de la province en décembre.
● Allouer un budget pour la sécurisation des espaces et des plantations	Le budget du PIREDD sera utilisé pour assurer la sécurisation des espaces et des plantations.
● Mettre en place un Secrétariat Technique permanent du Cadre de concertation	Il est prévu d'affecter le personnel du Projet pour un bureau de liaison à mettre en place à la Ville de Bandundu.
● Harmoniser les textes juridiques en la matière avec les attitudes de Chefs de concession coutumières	Désormais des concertations avec le CONAREF et les services provinciaux concernés sont prévues.

17. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

La leçon ci-dessous a été tirée des activités des villages / concessions dans la phase de test :

- Afin de sécuriser les terres dans les villages, les chefs de terre et les CLD, en tant qu'organisation d'exécution dans les villages, vont signer une convention, avec la présence du chef de groupement, les services techniques de cadastre et d'affaire foncière et l'administrateur de territoire en tant que témoins. Le projet a créé un modèle de cette convention. Dans le même temps, le projet a établi un modèle de mémorandum à signer par les CLD et le projet comme un engagement aux activités de projet.
- Dans un village où les activités de la phase de test sont réalisées, il y a un cas où le site de l'agroforesterie est situé dans un autre village en dehors. Pour l'utilisation du site de l'agroforesterie, la permission du chef de terre a été obtenue par la convention entre le chef de terre et le CLD, mais cela n'est pas toujours suffisant, et il est nécessaire d'identifier et valider les limites des villages par GPS / SIG au stade de la formation du consensus villageois. À cet égard, le processus d'activité villageoise est conçu et traité pour valider les limites du village avant la détermination des sites de l'agroforesterie.
- Afin d'assurer la durabilité de l'agroforesterie et de réaliser l'amélioration de moyens de vie et la conservation de forêts par l'agroforesterie, il faut augmenter le rendement des produits agricoles. Pour ce faire, il sera nécessaire d'introduire des cultures/variétés qui s'adaptent aux conditions naturelles telles que le sol, le climat, de renforcer le mécanisme permettant de fournir les semences / boutures dans la zone de production et de renforcer le système de vulgarisation des techniques culturales. Dans le cadre du PIREDD, en collaboration avec les services compétents de la province, les institutions de recherche comme l'INERA, le SENASEM (Service National de Semences), les producteurs de semences, les parties prenantes locales, telles que les CARG, les ONG, s'efforcent d'établir un dispositif de renforcement agricole.

18. Conclusion et recommandations

Actuellement, le projet est en train de passer de la phase de test à la phase de la mise en œuvre proprement dite et il n'est pas encore au stade de formuler de conclusions ou de recommandations finales du Projet.